

**Travail de fin d'études: "De la victimisation à la responsabilisation des femmes prostituées victimes d'agression sexuelle à travers le processus de prise en charge policier."**

**Auteur :** Simon, Marie

**Promoteur(s) :** Dantinne, Michael

**Faculté :** Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

**Diplôme :** Master en criminologie, à finalité spécialisée

**Année académique :** 2017-2018

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/5229>

---

*Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---

**De la victimisation à la responsabilisation des femmes prostituées victimes  
d'agression sexuelle à travers le processus de prise en charge policier.**

**Marie SIMON**

Travail de fin d'études en vue de l'obtention du Master en Criminologie, à finalité spécialisée

*Année académique 2017 - 2018*

Promoteur : **Michael DANTINNE**

Co-promoteur : **Sophie ANDRE**

## Table des matières

Remerciements .....	ii
Résumé .....	1
I. Introduction.....	1
II. Revue de la littérature.....	2
1. La problématique des agressions sexuelles parmi la population prostitutionnelle.....	2
2. Le blâme de la victime comme processus d’attribution de responsabilité .....	3
3. Sexisme bienveillant et dévalorisation de la victime.....	4
4. Le rôle des attitudes sexistes à la police en réponse aux victimes de viol.....	5
III. Méthodologie.....	6
1. L’objectif de la recherche.....	6
2. Les participants.....	6
3. Procédure.....	7
4. Mesures .....	7
4.1 Variable dépendante .....	7
4.2 Variables indépendantes.....	8
5. Stratégie d’analyse .....	11
IV. Résultats .....	12
1. Description de l’échantillon .....	12
2. Le blâme de la victime dans un contexte de sexisme ambivalent .....	12
3. Le blâme de la victime et l’environnement social du policier.....	13
4. Le blâme de la victime et le parcours professionnel du policier .....	13
5. Le blâme de la victime selon les caractéristiques propres à la victime et à l’agression sexuelle .	13
V. Discussion.....	14
1. Interprétation des résultats et perspectives .....	14
1.1. Le blâme de la victime basé sur le sexisme ambivalent .....	14
1.2. Le blâme de la victime et les facteurs personnels des policiers .....	15
1.3. Le blâme de la victime et les caractéristiques propres à la victime et à l’agression sexuelle.	16
2. Limitations et recherches futures.....	18
VI. Conclusion.....	19
Bibliographie .....	21
Annexes .....	24

## **Remerciements**

Tout d'abord, je tiens à remercier mon promoteur, Monsieur Michael Dantine et ma co-promotrice, Madame Sophie André pour leur aide, leur temps, leur expertise et leurs conseils dans la conception de mon travail de fin d'études.

Je remercie tout particulièrement Monsieur Jean-Luc Drion, mon maitre de stage, de m'avoir accueillie au sein de la Brigade judiciaire de Liège et de m'avoir permis de découvrir le milieu de la section des Mœurs. Merci aussi à lui pour son aide précieuse et pour l'appui de mon questionnaire au sein des forces de l'ordre afin de mener à bien ma collecte des données.

Je remercie également les membres de la brigade judiciaire de m'avoir aussi bien intégrée dans leur équipe et d'avoir partagé leur expérience avec moi. Merci à eux ainsi qu'aux autres membres des commissariats Wallonie-Liège-centre et Guillemins-Sclessin d'avoir donné de leur temps pour participer à mon enquête.

J'adresse plus personnellement mes sincères remerciements à mon amie Marie Di Marcoberardino pour sa contribution à l'élaboration de mon travail grâce à ses connaissances statistiques. Merci à elle pour sa patience et son optimisme.

Enfin, je tiens à remercier ma famille et mon entourage qui ont accepté de relire mon travail et de me donner leur avis concernant sa réalisation. Merci aussi à eux d'avoir cru en moi et enduré cette période à mes côtés. Ils ont si souvent trouvé les mots pour m'apaiser : « Tout se met toujours bien », cette simple phrase qui m'a apporté l'énergie et la confiance dont j'avais besoin tout au long de ce travail de fin d'études.

## Résumé

L'objet de cette étude est de mieux connaître les représentations et croyances des membres de la police de Liège face aux déclarations d'agressions sexuelles des femmes prostituées et de déterminer la nature des facteurs influençant leur attribution de blâme à ces victimes « non-traditionnelles ».

Caractérisée par une forte adhésion aux valeurs sexistes bienveillantes, l'organisation policière serait façonnée par des croyances traditionnelles erronées en matière de féminité et de sexualité. L'impact de ces jugements stéréotypés sur l'évaluation et le traitement des plaignantes est interpellant étant donné le pouvoir discrétionnaire de la police. Les études antérieures au sujet de la victimisation secondaire ont identifié divers facteurs déterminants pour la victime d'agression sexuelle quant à la perception policière de sa crédibilité. Ces facteurs revêtent une importance primordiale car ils affectent certains policiers dans leur prise de décision et auront une incidence sur les futurs maillons de la chaîne pénale.

En examinant le blâme de la victime dans le contexte de victimisation sexuelle, l'enquête quantitative de 38 policiers de la zone de Liège cherche à prendre en considération leurs différentes réactions sociales envers les femmes prostituées en réponse à cette problématique. L'analyse des résultats dévoilent que cette discrimination latente envers la population prostitutionnelle subsiste au cœur de la procédure judiciaire et commence dès la première étape pénale.

**Mots clés :** Prostitution, blâme de la victime, sexisme, police, traitement de la plainte, crédibilité.

## I. Introduction

La victime est-elle coupable ? Depuis des décennies, cette simple réflexion rassemble les auteurs autour de sa controverse et anime de nombreuses recherches dans le champ criminologique. Cette interrogation soulevée par Fattah, pionnier de la victimologie, semble toujours autant d'actualité, trente ans plus tard. Si cette question peut paraître ordinaire aujourd'hui, le paradoxe qu'entraîne la conjonction de ces deux notions se révèle toutefois discriminatoire dans certains cas. Effectivement, ce type de questionnement peut aboutir à certains positionnements ségrégatifs, notamment à travers la problématique de victimisation secondaire. Il serait donc intéressant de saisir les dimensions constituant la trajectoire par laquelle l'individu passe du statut de victime à celui de coupable.

La victimisation des femmes sujettes aux violences sexuelles s'étend souvent au-delà. Une fois confrontées aux réactions sociales, elles subissent une deuxième forme de victimisation entraînant de multiples dommages additionnels. Par ce processus, « *la victime se voit barrer l'accès à toute reconnaissance par les tribunaux et subit une métamorphose qui, de victime idéale au regard des droits de l'homme, la transforme en coupable devant le juge* » (Jakšić, 2008, p.128). Ce processus courant se trouve régulièrement au cœur du phénomène d'agression sexuelle qui est intrinsèquement lié aux relations de genre. De fait, dans le domaine des violences sexuelles, la première question que l'on se pose n'est-elle pas de savoir pourquoi la victime a vécu une telle agression ?

Il y aurait dans nos sociétés des espérances sociales qui pousseraient les femmes à entrer dans le moule d'un idéal féminin respectant des comportements convenables qui leur sont imposés en matière de féminité et de sexualité. Dans cette perspective, grand nombre d'enquêtes dévoilent que certaines victimes subissent des réactions négatives à leurs égards lorsqu'elles dévient des normes socialement attendues. Ces normes s'immiscent jusque dans la sphère privée et prescrivent les rôles et attitudes appropriées que les femmes se doivent d'adopter dans l'intimité (Abrams et al., 2003). Envahissant inconsciemment le quotidien, tout écart est vu comme une attitude licencieuse pouvant excuser l'agression.

A cet égard, le phénomène prostitutionnel est particulièrement marqué par cette logique. Les femmes prostituées représentent sûrement une des figures les plus emblématiques de non-conformité concernant le rôle féminin espéré. Les travailleuses du sexe sont conséquemment plus sensibles à cette forme de responsabilisation. La société légitime la violence dirigée vers ces femmes qui transgressent les comportements restrictifs qu'elles étaient pourtant tenues de suivre (Sarlet & Dardenne, 2012).

L'apparition incessante d'actes sexuels coercitifs au sein du milieu prostitutionnel suggère que cet environnement encourage, d'une certaine manière, une culture dans laquelle le viol est banalisé, justifié, voire accepté. Depuis des siècles, les travailleuses du sexe incarnent une image de vulnérabilité en termes de risque de violences sexuelles mais très peu d'entre elles parviennent à se hisser au bout de la procédure judiciaire lorsqu'elles sont victimes de tels faits. Dans leurs cas, l'aboutissement effectif de poursuites pénales s'apparente plutôt à une loterie qu'à un droit garanti (Jordan, 2004). Ces dernières années, les chercheurs déclament que, dès le début du traitement du dossier, ces plaignantes d'agression sexuelle ne sont pas reconnues en tant que victimes.

Pour une relation sexuelle non-consentie, la victime est dans un premier temps considérée comme idéale en raison de sa vulnérabilité et de la protection qu'elle nécessite. Une fois que son activité est appréhendée, elle perd ensuite son innocence et la compassion qu'une victime occasionne normalement. Cela signifie que la femme prostituée victime d'agression sexuelle endosse une double étiquette puisqu'elle n'est plus simplement victime mais devient également coupable de sa situation (Jakšić, 2008). Selon Jacksic, « *le citoyen, le policier, le juge, la Loi, le député participent chacun à leur mesure à cette production d'absence de victime* » résultant du processus de victimisation secondaire (2008, p.129). Représentant le premier maillon de la chaîne pénale, la police attire particulièrement l'attention quant au rôle que jouent les représentations sexistes dans les opérations filtrant les poursuites pénales. Pour la victime, la police constitue le seul moyen de réclamer justice puisqu'elle représente une étape décisive et indispensable pour atteindre le système judiciaire. Par conséquent, il paraît intéressant de comprendre par quel mécanisme les préjugés et stéréotypes genrés « *influent la façon de rendre et d'administrer la justice* » (Garcet, 2017, p.59).

Cette présente recherche s'intéressera particulièrement à l'importance des perceptions policières lors de l'évaluation des déclarations pour violence sexuelle dans le cas des femmes prostituées (Campbell et al., 2015). Par souci de facilité, dans ce travail, il sera fait mention du « policier » pour désigner tant les hommes que les femmes.

## **II. Revue de la littérature**

### ***1. La problématique des agressions sexuelles parmi la population prostitutionnelle***

De récentes enquêtes attirent notre attention sur le taux étonnamment faible de signalement à la police d'agression sexuelle au sein du milieu prostitutionnel, pourtant bel et bien présent. Alors que la victimisation est inhérente à la prostitution, peu d'importance est accordée aux femmes prostituées. Pour n'importe quelle femme, la violence sexuelle possède une portée traumatique face à laquelle les victimes sont démunies et dont les effets destructeurs semblent illimités (Keygnaert, 2017). Quand bien même l'ampleur de ce phénomène est relativement sous-estimé, les agressions sexuelles à l'encontre des travailleuses du sexe représentent pourtant une réalité. Souvent, le viol de ces femmes est accompli au moyen de la force, d'armes, de menaces ou de ruses malhonnêtes de la part de « mauvais clients », de proxénètes ou de leurs partenaires intimes. Par leur isolement et leur marginalisation, les prostituées de rues sont fréquemment, voire quotidiennement, exposées à toute forme de brutalité. Assurément, le racolage est certainement la pratique prostitutionnelle la plus subversive (Tutty & Nixon, 2007).

En effet, l'illégalité du racolage place les femmes prostituées dans une position instable qui les font vaciller entre victime et suspecte. Lorsque ses pratiques lui sont reprochées, l'infraction de racolage peut prendre le dessus sur sa victimisation. Pour renverser ce processus par lequel la compassion est remplacée par la suspicion, « *il faudrait apporter la preuve du préjudice subi* », or les éléments probants font souvent défaut (Jakšić, 2008, p.136). De cette façon, la capacité de porter plainte et d'appuyer son allégation pour les femmes prostituées apparaît restreinte étant donné les difficultés liées à la corroboration des dépositions en matière de violences sexuelles. Le parcours du suivi judiciaire s'avère encore plus laborieux pour elles, notamment en raison des représentations sociales qui jettent un doute sur leurs allégations (Jordan, 2004).

Compte tenu des nombreux préjugés et stéréotypes intersexuels socialement acceptés, les femmes prostituées subissent une deuxième victimisation. La victimisation secondaire fait référence à un mécanisme par lequel l'individu est, dans un premier temps, victime d'une infraction et ensuite rendu coupable de sa situation. Autrement dit, la femme prostituée ayant subi une relation sexuelle forcée se voit blâmée pour l'agression sexuelle subie. D'après Bates, le blâme de la victime se caractérise comme « *l'acte injuste accusant la victime d'avoir contribué à sa propre victimisation* » (2015, p.18).

En réalité, le problème est sous-jacent car les femmes sont en fait tenues responsables de leur conduite sexuelle lorsque celle-ci est jugée immorale et effrontée. Cette discrimination implique des croyances au sujet des femmes et de leur pureté. Elles seraient utilisées pour justifier la violence quand elle ne se conforme pas aux standards d'une société prônant un comportement sexuel exemplaire tel que la vertu et la chasteté. On s'attend à ce que les femmes restent sexuellement dociles (Valenti, 2009). Avec cette idée, seules les femmes décentes sont considérées comme des victimes qu'il faut soutenir et protéger (Doezema, 1999).

La violence sexuelle à l'encontre des travailleuses du sexe et la responsabilisation qui s'ensuit en sont le parfait exemple par le simple fait qu'une femme n'est pas censée être aussi ouverte sexuellement dans une « *perspective traditionnelle de la féminité et de la sexualité* » (Bates, 2015, p.19). Pour Mathieu, leur sexualité multi partenariale traduit une dimension scandaleuse aux yeux de la société qui établirait une division inconsciente de ces victimes comme digne ou indigne dans l'esprit judiciaire (Mathieu, 2002).

## **2. Le blâme de la victime comme processus d'attribution de responsabilité**

Selon la théorie d'attribution d'Heider, il existerait une série de causes logiques et rationnelles conduisant à des événements tels que l'agression sexuelle, qui sont soit internes, soit externes aux individus. Lorsque le comportement est attribué à des facteurs personnels, la population est plus susceptible de responsabiliser la personne pour son attitude. A l'inverse, l'attribution du même comportement à des forces extérieures et situationnelles balayerait toute tendance au blâme de la victime (Menaker & Franklin, 2013). A ce titre, cette théorie souligne la tendance chez les individus à « *faire appel à des facteurs internes ou à des dispositions personnelles pour expliquer ce qui arrive aux gens* » (Jorge, 2006, p.55). Une femme victime de viol perd de cette façon son « innocence » et est rendue coupable de ce qui lui arrive puisque c'est elle-même qui a provoqué sa propre victimisation.

Depuis un certain nombre d'années, les courants multidisciplinaires s'enchaînent pour décrier l'inégalité de traitement entre les sexes au sein de la chaîne pénale. Chaque maillon serait, à son niveau, teinté de représentations stéréotypées en matière de genre dont leur tempérament sexiste ne reste pas sans conséquence dans le paysage judiciaire.

Ces idées reçues affectent notablement le processus pénal par une modélisation de la femme « *autour d'une dichotomie des stéréotypes explicites et implicites qui renvoient aux représentations positives et négatives de la femme selon une vision sexiste* » (Garcet, 2017, p.54). Les différentes études dénoncent le caractère dualiste de cette perception féminine que l'on peut réunir symboliquement en deux catégories distinctes : la femme « chaste » et la femme « non-chaste ». Ces croyances stéréotypées peuvent avoir des effets directs en façonnant nos réponses aux autres, comme cela influence les tendances à blâmer une victime. Cette distinction offre les ressources nécessaires à la dévalorisation de certains types de victimes en disculpant l'auteur et en justifiant son attitude sexuellement violente (Sarlet & Dardenne, 2012).

Abrams et al. stipule que, des stéréotypes sexospécifiques découlent une image irréaliste de la femme en tant que « gardienne de la sexualité » (2003). Les effets de cette construction d'idéal féminin s'avèrent délétères car elle donne naissance à un concept de moralité sexuelle dont la femme se voit dès lors responsable. Suivant cette logique, la victime d'abus sexuel est condamnable si elle n'a pas pris soin de préserver sa sexualité comme il était prescrit. Par conséquent, en cas d'acte sexuel coercitif, la réaction sociale a tendance à se focaliser exclusivement sur la conduite de la victime ainsi que la relation qu'elle entretenait avec l'agresseur plutôt que de se concentrer sur l'acte en lui-même et sur les intentions de l'auteur. Cette manière de procéder peut « *représenter un obstacle dans le parcours tumultueux des poursuites pénales en cas de viol* » (Abrams et al., 2003, p.112).

### **3. Sexisme bienveillant et dévalorisation de la victime**

Dans une mouvance féministe apparaît une certaine transformation du monde politique et légal parvenant à briser l'extension du sexisme en le débarrassant de toute acceptabilité. Cependant, même si les formes de sexisme ne sont plus immédiatement observables, elles n'ont pourtant jamais disparu. Dès à présent, les discriminations entre les genres se révèlent bien plus complexes qu'auparavant car « *ces formes implicites de sexisme persisteraient et passeraient à travers les mailles des filets législatifs et sociaux mis en place* » (Sarlet & Dardenne, 2012, p.436). Malgré ses répercussions visiblement néfastes, le sexisme serait parvenu à coexister impunément avec les principes d'égalité rejetant pourtant théoriquement toute forme de discrimination.

Effectivement, des études s'attachent à critiquer le sexisme présent dans la sphère criminologique, notamment observable via des événements inhérents à la problématique de genre tels que les violences sexuelles. Malgré l'accroissement d'égalité entre genre, de multiples recherches ont démontré l'existence d'un processus de victimisation secondaire au sein de la justice s'opérant à travers des traitements différentiels selon les sexes. Leurs auteurs signalent que certaines femmes sont blâmées pour des incidents dont elles ont été victimes. Majoritairement, ce processus de dévalorisation se produit lorsque la victime féminine va à l'encontre du cadre normatif traditionnel (Garcet, 2017).

Afin de saisir le phénomène dans sa globalité, il faut se détacher de l'appréhension unidimensionnelle que l'on se fait communément du sexisme. Le sexisme ne se limite plus à des formes de mépris manifestes et malveillantes. Dorénavant, il peut s'apparenter à des attitudes complaisantes. Il est nécessaire de distinguer le sexisme hostile (SH) du bienveillant (SB), se dissimulant sous les stéréotypes de genre. Dardenne et al. déterminent le SH comme des conduites ouvertement violentes à l'égard des femmes, considérées comme agressives et œuvrant par séduction dans l'optique de manipuler les hommes. Par contre, le SB est défini comme « *une attitude subjectivement positive, teintée de chevalerie et d'idéalisation et condescendance envers les femmes* » (2006, p.236).

Une relation significative entre le SB et le blâme de la victime a récemment été démontrée. Les individus hauts en SB seraient plus intolérants aux femmes qui ne se plient pas aux normes

socialement prévues en raison de l'importance qu'ils accordent au maintien des relations intersexuelles traditionnelles. Les individus adhérant à ces convictions proposeraient un éventail d'ordonnances comportementales auxquelles les femmes devraient s'accommoder. Dans le cas inverse, elles semblent mériter ce qui leur arrive (Abrams & Viki, 2002).

Dans cet ordre d'idée, les personnes approuvant le SB ont tendance à envisager les femmes trahissant ce modèle social comme sollicitant sexuellement les hommes et sont donc tenues pour responsables. De fait, l'évaluation en défaveur de la victime de violence sexuelle est considérablement influencée par les valeurs traditionnelles et croyances sexistes, au départ, subjectivement positives. L'estimation d'un comportement comme étant adéquat ou non joue un rôle important sur le plan de la réaction pénale puisqu'elle procure un moyen efficace pour déplacer la culpabilité de l'auteur à la victime et constitue la toile de fond du blâme de la victime (Abrams & Viki, 2002 ; Sarlet & Dardenne, 2012).

#### ***4. Le rôle des attitudes sexistes à la police en réponse aux victimes de viol***

Des enquêtes antérieures se sont attachées à investiguer les relations professionnelles entre les policiers et les travailleuses du sexe. Lorsqu'on interroge les membres de la police à propos du viol, tous semblent considérer que c'est une problématique sérieuse et intolérable. En concordance avec les précédents constats, des recherches exposent que ces derniers sont plus enclins à banaliser ou à ne pas prendre suffisamment au sérieux la violence sexuelle lorsque les victimes sortent du cadre traditionnel socialement attendu dont les femmes prostituées font partie (Page, 2008). L'action policière est pourtant cruciale pour l'aboutissement d'une enquête puisque c'est au policier qu'incombe la responsabilité de constituer un dossier convaincant. Pour ce faire, le policier a pour tâche principale de rassembler le plus grand nombre d'éléments concrets sur lesquels se baseront les prochains acteurs pénaux. Or, de nombreux facteurs interviennent dans la prise de décision des policiers.

La littérature existante sur la violence sexuelle procure une compréhension de base concernant les facteurs fondamentaux pour qu'une déclaration d'agression sexuelle aboutisse. L'évaluation de la victime en termes de crédibilité figure parmi les plus importants. Campbell et al. ont confirmé à travers leurs recherches l'impact de ces variables sur le résultat final d'une plainte, notamment via un processus de qualification des plaignantes effectué en amont (Campbell et al., 2015).

Par conséquent, « *le policier joue un rôle prépondérant dans le statut octroyé à la victime* » à travers un processus d'administration de la preuve (Jakšić, 2008, p.141). Néanmoins, au vu de l'absence de preuves tangibles, Garcet précise que les acteurs de la justice pénale effectuent obligatoirement « *un travail partiellement subjectif de reconstitution des faits* » (Garcet, 2017, p.56). C'est à travers ce processus que se mobilise le SB dans ses formes discriminatoires et négatives pour les victimes. Les raisons de cette complexité ne trouvent pas de consensus commun parmi les auteurs. Certains d'entre eux dénoncent les doutes et le manque d'intérêt des forces de l'ordre envers les travailleuses du sexe alors que d'autres soulignent l'aspect inexploitable de plaintes incohérentes ou imprécises (Mainsant, 2013 ; Jordan, 2004 ; Campbell et al., 2015).

Ces différentes constatations mènent à penser que les attentes conventionnelles liées aux stéréotypes de genre chez les policiers empêcheraient l'exercice partial de leurs fonctions en nuisant aux perceptions policières de crédibilité des victimes d'agression sexuelle (Menaker & Franklin, 2013). Le risque de victimisation secondaire peut s'avérer élevé pour ces dernières. Page pointait déjà du doigt en 2008 le pouvoir discrétionnaire des services policiers influençant possiblement la future prise en charge des victimes. Selon elle, « *il est important d'évaluer comment l'aboutissement de leur opinion affecte la façon dont la femme victime de viol est perçue par les policiers* » (2008, p.394).

A la lumière de cette synthétisation théorique, l'objet de contribution de cette présente recherche est de comprendre dans quelle mesure les perceptions policières influencent la prise en charge des victimes de violence sexuelle lorsque les femmes ne se conforment pas aux attentes traditionnelles en matière de rôle social.

### **III. Méthodologie**

#### ***1. L'objectif de la recherche***

Les précédentes enquêtes ont dévoilé que les perceptions des policiers envisageaient régulièrement les victimes d'agressions comme responsables de leurs comportements. Nombreux sont les auteurs qui se focalisent sur la responsabilisation des victimes d'agressions sexuelles, l'acceptation du mythe du viol, le sexisme ambivalent en réponse au viol. Toutefois, peu traitent en profondeur le cas des femmes prostituées victimes d'agression sexuelle blâmées à travers leur prise en charge par la police.

C'est pourquoi plusieurs hypothèses ont dès lors été testées dans la zone de police de Liège. L'objectif est de mesurer la présence de croyances erronées à la police de Liège quant à la victimisation sexuelle des femmes prostituées. L'hypothèse principale est la suivante :

Les policiers de Liège aux fortes croyances SB sont plus enclins à blâmer les victimes d'agression sexuelle lorsque celles-ci sont des femmes prostituées, déviant des attentes sociales concernant le rôle de genre.

#### ***2. Les participants***

L'échantillon se compose d'hommes et de femmes travaillant à la Police de Liège en 2018. Par leur fonction ou leur emplacement, trois offices de police en lien avec la prostitution ont été sélectionnés volontairement. Sur base des recommandations fournies par la Direction Proximité et Budget, le nombre de questionnaires soumis en format papier était de 25 au commissariat de Guillemins-Sclessin, 60 au commissariat Wallonie Liège-Centre et 30 à la Brigade Judiciaire de Liège, selon la taille de l'établissement et des membres du personnel.

Compte tenu de la limitation temporelle, la sensibilité du thème abordé et l'accessibilité restreinte de la population, le sondage s'est limité à la Province de Liège dans les offices pertinents, comme mentionné ci-dessus. L'échantillon étudié est de type non-probabiliste et intentionnel étant donné que l'enquête cible la profession policière. Leur caractéristique commune est leur lien avec le phénomène prostitutionnel.

Au total, 44 personnes ont participé à l'enquête sur les 115 questionnaires diffusés initialement. Sur l'échantillon total (N=44), l'effectif final est de 38 répondants. Les 6 participants exclus ne répondaient pas à la plupart des questions ou de façon incohérente. A l'image de la composition de la Police, l'échantillon est principalement formé d'hommes : parmi les répondants, 81.6% étaient des hommes et 18.4% des femmes. Les policiers ayant participé à l'enquête étaient âgés entre 26 et 62 ans. Les individus sondés provenaient en majorité des services judiciaires avec 57.9% contre 42.1% provenant de la police administrative.

### **3. Procédure**

Le choix d'une étude quantitative à l'aide de vignettes descriptives s'est basé sur l'existence de multiples recherches préalables dans ce domaine dans divers pays (Menaker & Franklin, 2013 ; Page, 2008 ; Abrams et al., 2003 ; Stahl, Eek & Kazemi, 2010). Toutefois, en raison du faible niveau de connaissance en Belgique à ce sujet, cette étude se veut descriptive et corrélative.

La diffusion des questionnaires s'est réalisée par auto-administration sur base volontaire des policiers appartenant à un des trois commissariats sélectionnés de juin à juillet 2018. Malgré le biais de désirabilité sociale possible pour une telle étude, l'objectif était en partie révélé afin d'éviter la méfiance des policiers et par conséquent, faciliter l'activation des représentations sociales concernant la problématique en question. En effet, le sondage se présentait comme une enquête universitaire explorant les attitudes policières face à la complexité de la prise en charge des femmes prostituées victimes d'agression sexuelle et face aux relations de genre. Toutefois, le but sous-jacent de l'enquête quant au blâme de la victime et au sexisme n'était pas clairement annoncé.

Au vu de la sensibilité du sujet, les participants étaient informés du caractère anonyme de l'étude et de son traitement académique exclusif. La collecte des données fut également réalisée de manière autonome et individuelle pour éviter tous les freins pouvant probablement empêcher les professionnels à répondre avec honnêteté. La durée de l'enquête était d'environ 10 à 15 minutes selon les individus.

### **4. Mesures**

Dans le cadre de cette recherche, une combinaison d'instruments a été utilisée pour évaluer l'impact du SB à travers les réponses blâmant les femmes prostituées par les policiers de la zone de Liège.

En premier lieu, deux vignettes suivies de plusieurs questions ont été présentées afin d'examiner la propension des membres de la police à attribuer une part de responsabilité aux victimes et selon quels critères. Ensuite, un questionnaire relatif au sexisme ambivalent a été soumis dans le but de déterminer la présence d'attitudes SB au sein de la population policière ou non. Enfin, des modalités générales concernant des renseignements sociodémographiques et leur expérience professionnelle ont été posées. Des questions en lien avec l'honnêteté du répondant ont été ajoutées afin de tenir compte de l'effet de désirabilité sociale, régulièrement présents pour des sujets délicats.

#### **4.1 Variable dépendante**

*Le blâme de la victime.* Selon Georges et Martinez, des éléments permettent d'apprécier l'attribution de blâme dirigée contre les victimes d'agression sexuelle. Ils font référence aux trois facettes de la variable, à savoir la cause, la responsabilité et le blâme car « *l'attribution du blâme présuppose un jugement de responsabilité qui, à son tour, présuppose une attribution de cause* » (2002, p.112).

Suivant cette logique, chaque aspect a été explicitement interrogé par une question correspondante. Cette variable est donc estimée par 5 items révisés et inspirés des enquêtes de Franklin et Menaker, d'Abrams et al. et de Valor-Segura, Exposito & Moya ayant effectué des recherches similaires grâce à ceux-ci (2013, 2003, 2011). Par conséquent, ces modalités ont été posées aux participants afin de mesurer le niveau de culpabilisation de la victime suite à la lecture de vignettes. Les réponses sont évaluées sur une échelle de Likert allant de 1 à 5. Les auteurs précisent qu'un score élevé suite à l'addition des items représente une forte tendance au blâme.

## 4.2 Variables indépendantes

### A) Vignettes liées aux caractéristiques propres à la victime et à l'agression sexuelle

Cette alternative a été choisie de façon à éveiller la subjectivité des répondants lors de leur lecture. Ces situations fictives (voir *Annexe 1*) ont été constituées en miroir, de manière à faire ressortir les caractéristiques spécifiques d'une conduite féminine. Afin d'évaluer si les attentes traditionnelles influencent la perception du policier quant au blâme de la victime, les attitudes des deux femmes étaient parallèlement décrites comme sexuellement décentes ou sexuellement ouvertes. En effet, Fiske et al. suggèrent que certaines caractéristiques de la victime déclenchent des stéréotypes qui suscitent ensuite une responsabilisation de la victime étant donné le caractère inapproprié du comportement qu'elles génèrent (2002). Dans ce sens, la première situation implique une femme neutre et conforme aux attentes traditionnelles en matière de genre tandis que la deuxième raconte des faits similaires dans le cas d'une femme prostituée pratiquant le racolage.

Chaque mise en situation illustre un scénario d'agression sexuelle débutant par une interaction non-sexuelle entre les deux protagonistes. Les descriptions de scénarios étaient rédigées de manière détaillée. L'incident de la femme prostituée était présenté de façon plus approfondie afin d'inclure toutes les variables nécessaires au sein d'une situation concrète. L'objectif était de stimuler les perceptions sociales des participants lors des réponses.

Les vignettes ont été consciemment placées en première position dans le questionnaire. Le but était de ne fournir aucun indice aux répondants quant à l'hypothèse de recherche ni d'activer des conceptions susceptibles d'influencer la lecture et la compréhension des scénarios. Pour les mêmes raisons, le scénario neutre était présenté avant celui relatif à la prostitution afin de conserver le plus d'objectivité possible dans les réponses.

Dans le but de l'étude, deux types de facteurs ont été intégrés dans les scénarios : les caractéristiques personnelles de la victime et l'ambiguïté de l'acte sexuel non-consenti.

*Les caractéristiques personnelles de la victime.* Comme souligné précédemment, les caractéristiques spécifiques d'une victime exercent une influence sur l'appréciation du comportement de la victime. À son tour, cette évaluation de crédibilité affecte grandement la prise de décision pénale par les policiers (Abrams et al., 2003 ; Jorge, 2006 ; Jordan, 2004 ; Campbell et al., 2015). Usuellement, les éléments extralégaux sur lesquels repose une partie de la prise de décision pour débiter les poursuites ou non peuvent être répartis en deux groupes distincts qui s'influencent mutuellement, à savoir le comportement à risque et l'immoralité de la plaignante.

La première s'apparente à toute attitude de la victime qui pourrait être considérée comme une contribution à la situation. Cela reprend principalement les actes qu'elle a elle-même posés avant ou pendant les faits. Communément, les auteurs donnent l'exemple de l'intoxication à l'alcool ou une tenue vestimentaire provocante. Quant à la seconde catégorie, elle fait référence à la perception d'une moralité douteuse qui pose des problèmes de crédibilité aux yeux de la police. Le rapport sexuel consensuel antérieur avec l'auteur ou une sexualité active peut mettre à mal la véracité de la plainte formulée. À cet égard, l'engagement dans la prostitution est jugé comme problématique auprès des policiers et affecte leur évaluation quant à l'allégation d'agression sexuelle (Campbell et al., 2015).

Dans cette optique, les caractéristiques propres à un comportement féminin non-traditionnel insérées dans la deuxième vignette sont les suivantes : tenue vestimentaire, sexualité multi partenariale, agressivité, séduction préalable, initiative à engager la relation, balade nocturne dans un endroit mal fréquenté, relation antérieure avec l'auteur. Afin de rester concentré sur le blâme de la victime qui se produit lorsque celle-ci a adopté une attitude trop licencieuse, les facteurs non-personnels de dévalorisation de la victime ont volontairement été écartés. Par exemple, la consommation de substances, les fausses plaintes préalables ou sans aboutissement, l'absence de blessures physiques, la dissimulation d'éléments d'enquêtes pouvant faire référence à d'autres thématiques plus larges n'ont pas été prises en compte (Jordan, 2004).

*L'ambiguïté de l'acte sexuel non-consenti.* Cette variable s'apparente manifestement à la notion de consentement, encore peu comprise dans le cadre de la prostitution. Bruckert et Parent nous enseignent que les différents modes prostitutionnels peuvent être envisagés en tant que métier lorsqu'il cible « *des échanges consensuels de services entre adultes consentants contre une forme de rémunération* » (2005, p.124). Ironiquement, cette notion de consentement revêt une grande importance dans le cadre de leur victimisation secondaire.

Actuellement, les acteurs du système pénal sont moins disposés qu'avant à ignorer la qualité de leur consentement. Toutefois, « *la nature construite du consentement fait encore obstacle* » car les individus semblent éprouver des difficultés à saisir que la non-conformité à la prestation sexuelle consentie au départ constitue un viol (Sullivan, 2007, p.137). A ce titre, certains freins à la prise en charge équitable de ces femmes subsistent et s'observent dans la prise de décision des défenseurs publics quant à la crédibilité des victimes. C'est la raison pour laquelle la complexité de fait d'agression sexuelle caractérisée par une relation intime initialement consentie constitue la seconde mise en situation (Sullivan, 2007).

Les questions relatives à ces deux variables étaient élaborées sous forme ouverte, de façon à activer leurs représentations sociales sans induire de réponse. Suite à cela, il était également demandé aux répondants de classer leurs propres réponses par ordre d'importance afin d'évaluer le poids de chacune des modalités indiquées. L'ambiguïté de la situation d'agression sexuelle était désignée dans le sondage comme zone d'ombre pouvant entraver la recevabilité de la plainte.

### ***B) L'Echelle du Sexisme Ambivalent (ESA).***

*Le degré de Sexisme Bienveillant.* Cette échelle est la version française de l'Ambivalent Sexism Inventory (ASI) réalisée par Glick et Fisk. Suite à divers changements sociaux, Dardenne et al. expliquent que les « *attitudes envers les femmes sembleraient être ambivalentes, composées d'un mélange d'attitudes opposées, à la fois positives et négatives* » (2006, p.438). Aux premiers abords, cette ambivalence semble se contredire. En réalité, celle-ci devient plausible grâce à une catégorisation binaire des femmes par laquelle la femme « traditionnelle » est récompensée par une évaluation positive du SB alors que le SH punit la « non-traditionnelle » à travers une évaluation négative.

De cette étude, 22 items comprenant les deux formes de sexisme ont été posés sous forme d'affirmations : 11 questions analysent le SH et 11 mesurent le SB, les réponses allant de « pas du tout d'accord » à « tout à fait d'accord ». Cette sous-échelle de SB serait façonnée par la dépendance mutuelle entre les genres dont proviennent trois dimensions qui composent le SB. En ce sens, le SB se manifeste sous des formes hétérogènes variant entre paternalisme, différenciation complémentaire de genre et hétérosexualité, contrairement au SH qui, empiriquement, s'est révélé unidimensionnel (*voir Annexe 2 : Figure 1*) (Dardenne et al., 2006).

Le paternalisme valorise les hommes par une masculinité dominante qui serait indispensable au vu de la position inférieure de la femme dont découlent des impératifs protectionnels. La différenciation complémentaire de genre fait référence à l'attribution différentielle des rôles et des traits selon le genre. Typiquement, elle assigne aux femmes les traits de caractères liés à la sincérité, la gentillesse et la politesse appartenant à la dimension de sociabilité (*communal*). A contrario, l'ambition, l'indépendance et la performance organisant la dimension de compétence (*agentic*) sont associées aux hommes. Quant à l'hétérosexualité, elle se spécifie autour des relations intimes et romantiques entre hommes et femmes. Cette facette désigne d'une part le côté séducteur de la femme et d'autre part la croyance que l'homme n'est réellement accompli que par ses relations avec les femmes (Sarlet & Dardenne, 2012).

Par le versant bienveillant du sexisme, la juxtaposition de ces trois aspects permettrait aux hommes de conserver et d'affirmer une certaine supériorité car, seule, la manipulation de la sphère hostile se révélerait compromettante. Par sa dimension « communal », le SB incite les femmes à adopter des comportements respectant une conception féminine conventionnelle. De cette manière, le SB facilite la légitimation du sexisme dans sa forme hostile en défavorisant exclusivement celles qui le méritent. C'est pourquoi ces deux formes de sexisme se complètent et ne peuvent être comprises isolément (Sarlet & Dardenne, 2012).

### ***C) Questionnaire relatif à l'environnement social des policiers et à leur parcours professionnel***

*L'environnement social.* Couplées à des items sociodémographiques, différentes modalités interrogent l'environnement social des participants. Il serait intéressant de comprendre quels sont les éléments du profil d'un policier qui peuvent jouer un rôle dans l'attribution de responsabilité et dans leur tendance à banaliser la victimisation sexuelle au sein de la population prostitutionnelle.

Quelques questions de base concernant l'âge, le sexe, l'état civil ont été posées aux répondants. Cette partie du questionnaire s'intéresse également à la proximité émotionnelle avec la victimisation sexuelle, vécue par le participant lui-même ou par un membre de son entourage proche. De plus, il leur a été demandé si leur ménage comptait des enfants et de quelle tranche d'âge. Par exemple, la parentalité d'une fille adolescente peut apparaître comme un facteur important dans la manière dont la plainte sera perçue par l'intervenant.

*Le parcours professionnel.* De récentes études ont révélé un sentiment de protection insuffisante et une prise en charge culpabilisante auprès des femmes prostituées par la police. Selon leurs témoignages, elles recevraient parfois un mauvais accueil de la part de certains services et ne seraient pas prises au sérieux en raison de jugements moraux de nombreux policiers. Selon Franklin et Menaker, ces réponses réactionnelles négatives nuisant à l'intervention policière seraient, en partie, dues à une connaissance minimale de la thématique. La police aurait plutôt tendance à s'orienter vers une lutte contre la criminalité et à poursuivre les auteurs (Menaker & Franklin, 2013).

C'est la raison pour laquelle les auteurs mettent en avant la nécessité que les intervenants en contact avec la prostitution reçoivent préalablement des formations spécialisées adéquates permettant une meilleure compréhension de la problématique prostitutionnelle (Parent & Bruckert, 2005). Dans cette perspective, ce sondage a pour volonté de saisir l'impact d'une sensibilisation au sujet de la prostitution et de la victimisation sexuelle. En outre, l'enquête cherchera à appréhender le contexte professionnel des répondants ou leur connaissance pratique en la matière afin de vérifier l'éventuelle influence qu'exercent certains aspects du métier dans leur attribution du blâme aux femmes prostituées victimes de violence sexuelle.

Une question supplémentaire était également formulée afin de tenir compte d'une éventuelle déformation professionnelle. En effet, étant donné leurs expériences de terrain, leurs connaissances du système judiciaire en vigueur et la particularité contextuelle du métier, il se peut que l'avis du répondant en tant que policier ne soit pas le même avec un regard extérieur à la profession.

Ces deux variables ont été placées en dernier lieu pour favoriser la concentration des participants durant la première partie du sondage se rattachant à un sujet sensible. L'objectif était aussi d'éviter que les policiers gardent à l'esprit leurs données individuelles lorsqu'ils donnent leur avis. Les modalités relatives au contexte familial ou à l'expérience vécue (professionnelle ou non) peuvent avertir le répondant et/ou avoir des effets dans leurs futures réponses.

## 5. Stratégie d'analyse

Le traitement analytique a été principalement réalisé en deux parties grâce à deux programmes informatiques différents, précisés ci-dessous.

Dans un premier temps, des statistiques descriptives ont été effectuées sur la majorité des variables via le programme Microsoft Excel 2010 afin de dresser un portrait général de l'échantillon. Cet outil était également employé dans le but de faire ressortir le type de réponses recueillies. Ensuite, un test de normalité a été pratiqué dans l'optique de vérifier si les différentes variables suivaient la loi normale ou non. Ne suivant pas de distribution normale, la médiane (P50) et les écarts-interquartiles (P25-P75) des variables quantitatives ont été dégagés. Quant aux variables qualitatives, elles ont été interprétées selon le nombre effectif (n) et la fréquence (%).

En vue de simplifier l'analyse et l'interprétation de modalités nominales, certaines variables qualitatives telles que le domaine d'étude ou les caractéristiques personnelles défavorables à la victime ont été rassemblées en plusieurs catégories pour être codifiées ensuite.

En deuxième lieu, le logiciel statistique R version 3.3.1 a été utilisé afin de connaître le lien entre la variable relative au blâme de la victime et l'ensemble des autres données. Les résultats ont été estimés significatifs avec un niveau d'incertitude de 5% ( $p \leq 0,05$ ).

Pour commencer, *le test non-paramétrique de Spearman* a permis de vérifier l'éventuelle corrélation entre des variables métriques. De cette façon, l'attribution du blâme à la victime a été évaluée en regard des deux sous-échelles de l'ESA, de l'âge du répondant et de ses années d'expériences. La valeur du Rho exprime la nature de la corrélation.

Pour les autres variables, *le test de U de Mann Whitney* a été réalisé pour mesurer la relation entre la variable dépendante et toutes les autres variables composant l'environnement social et le parcours professionnel des policiers. Ce test non-paramétrique est fréquemment effectué dans le but de saisir s'il existe une influence exercée par une variable indépendante nominale dichotomique sur une variable dépendante ordinale de scores, la variable dichotomique divisant les données en deux échantillons distincts. Par exemple, le test consiste à examiner si la distribution des données de la variable quantitative « blâme de la victime » est similaire dans deux échantillons indépendants tels que « hommes » et « femmes » (Scientificsentence, 2010). De plus, *le test non paramétrique de Kruskal-Wallis* a été employé pour établir la présence d'un lien, ou non, entre la variable dépendante de cette étude et l'état civil des participants.

Pour finir, dans le cadre des questions ouvertes concernant les caractéristiques propres à la victime et à l'acte sexuel non-consenti, les réponses fournies par les policiers ont été analysées de manière descriptive grâce à une table de fréquence.

## IV. Résultats

### 1. Description de l'échantillon

Le tableau 1 (*voir Annexe 3*) dépeint les caractéristiques principales des policiers formant l'échantillon effectif de la présente recherche (n=38). Comme l'illustre le tableau 1, le profil type du répondant de cette étude est un homme marié de 43 ans (36.25-52) qui travaille à la police judiciaire de Liège après avoir exercé une ou plusieurs autre(s) profession(s) auparavant.

Suite à la lecture de ce tableau, il apparaît principalement deux problèmes de représentativité quant à la population réelle. En effet, comme mentionné dans la section Méthodologie, une sous-estimation de la population féminine s'observe par un pourcentage de répondantes ne s'élevant qu'à 18,4%. Par ailleurs, la police judiciaire est elle aussi nettement surreprésentée avec 57,9% de policiers provenant de la Brigade Judiciaire de Liège face à une police administrative minoritaire. Assurément, si l'on s'intéresse au taux de participation selon les services, nous pouvons noter un taux de réponse de 18.8% au sein du commissariat de Guillemins-Sclessin et de Wallonie Liège-Centre sur les 85 questionnaires soumis à la police administrative. A la différence, le taux de participation du côté judiciaire montait à 73.3% en retour des 30 questionnaires diffusés. Etant donné la non-significativité de la variable « Sexe » et la variable « Service de police » ainsi que leur répartition inégalitaire au sein du présent échantillon, l'intérêt d'établir une comparaison à partir de ces variables n'apparaît pas pertinent.

Il est également intéressant de constater la répartition symétrique de la proximité émotionnelle avec la victimisation sexuelle, étant donné que 50% des policiers déclarent connaître une personne dans leur entourage proche qui a été victime d'agression sexuelle et/ou l'avoir été soi-même.

### 2. Le blâme de la victime dans un contexte de sexisme ambivalent

Afin d'obtenir le score du blâme de la victime, les 4 items relatifs à celui-ci ont été additionnés. Le score minimum était de 4 tandis que le score maximum pouvait atteindre 24. Compte tenu de l'unanimité des répondants pour la modalité « Pas du tout d'accord » dans les deux conditions d'agression sexuelle, les items « Sarah/Anna a mérité ce qui lui arrive. » et « L'agression de Sarah/Anna est justifiée. » ont été retirées pour l'analyse avant que les scores composites ne soient calculés.

Comme le tableau 2 (*voir Annexe 3*) l'expose, l'agression sexuelle dans le cas neutre de Sarah ne semble pas entraîner une culpabilisation de la part des répondants car la majorité de ceux-ci affichent un score minimum pour cette condition contrôle. A ce titre, nous avons fait le choix de nous concentrer sur la seconde vignette impliquant une femme prostituée pour laquelle les réponses sont plus diversifiées et fluctuent de « Pas du tout » à « Totalelement ». Cette situation apparaît donc plus exploitable pour le traitement analytique.

En matière de sexisme ambivalent, l'ESA est constituée de deux sous-échelles valides qui peuvent être considérées séparément comme Abrams et al. le préconisent (2003). Suite à leur analyse structurale de l'ESA, Dardenne et al. confirment la validité de ces sous-échelles et permettent dès lors la manipulation des sous-échelles SH et SB de manière indépendante (2006). Suite à cette conclusion et au calcul respectif de leurs scores composites, des tests de corrélation Spearman ont été réalisés entre le blâme d'Anna et les deux formes de sexisme.

Conformément à l'hypothèse principale, les résultats présentés dans le tableau 3 (*voir Annexe 3*) ont montré une corrélation positive entre le blâme et le SB qui demeure toutefois assez faible ( $r=0.333$ ).

Cela signifie qu'un individu avec un score élevé de SB a significativement plus tendance à attribuer la responsabilité à la victime lorsque cette dernière ne se conforme pas aux attentes sociales traditionnelles ( $p=0.041$ ). Une relation croissante s'observe également entre la tendance à blâmer la victime et le SH ( $r=0.529$ ,  $p<0.001$ ). Il semble même que cette relation soit plus significative que la précédente.

### **3. Le blâme de la victime et l'environnement social du policier**

Cette section présente les résultats obtenus par les tests de U Mann Whitney et de Kruskal-Wallis dans le tableau 4 (*voir Annexe 3*) qui ont été pratiqués dans le but de déterminer l'existence de liens entre les caractéristiques sociodémographiques qui organisent l'environnement social des individus et l'attribution de blâme aux femmes prostituées victimes de viol.

Parmi les facteurs personnels des participants, la seule variable qui est significativement associée à la variable dépendante « blâme de la victime » est le fait d'être proche émotionnellement avec la victimisation sexuelle ( $p=0.033$ ). Concernant les autres caractéristiques individuelles des répondants du tableau 4, aucun lien significatif ne peut être conclu en raison de leur p-valeur supérieure à 0.05.

### **4. Le blâme de la victime et le parcours professionnel du policier**

Comme indiqué dans le tableau 5 (*voir Annexe 3*), des éléments du parcours professionnel du policier sont significativement corrélés aux réponses blâmant les femmes prostituées victimes de viol ; à savoir la variable « Années d'expérience » pour laquelle la relation est positive ( $r=0.324$ ,  $p=0.047$ ) et le fait d'avoir été confronté à des victimes d'agressions sexuelles avant de travailler à la Police (0.039). De plus, 30 policiers attestent être déjà intervenus auprès de femmes prostituées victimes d'agression sexuelle. Cela confirme que la violence sexuelle au sein du commerce du sexe est un phénomène réel.

Cependant, alors que les recherches antérieures appuient l'utilité des formations et des sensibilisations à l'égard de la prostitution et de la victimisation sexuelle afin de contrer une mauvaise compréhension de ces deux thématiques, les résultats ne sont pas significatifs à ce sujet. Au vu de la supériorité de p-valeur à 0.05, aucun lien ne peut être affirmé entre la variable dépendante et les 4 facteurs relatifs aux formations. Toutefois, il est bon de noter que 78.9% des policiers estiment ces formations utiles et 52.6% expriment une volonté de participer à une ou plusieurs formations dont 5 d'entre eux précisent le thème prostitutionnel et 6 celui de la victimisation sexuelle (*voir tableau 6 : Annexe 3*).

Enfin, lorsque les policiers ont été interrogés quant à la qualité de leurs réponses, 18.4% annoncent que leurs réponses n'auraient sans doute pas été similaires avec un regard extérieur à leur profession comme l'expose le tableau 7 (*voir Annexe I*).

### **5. Le blâme de la victime selon les caractéristiques propres à la victime et à l'agression sexuelle**

Afin d'examiner si certaines caractéristiques spécifiques de la victime suscitent une responsabilisation de la victime en raison du caractère inapproprié du comportement qu'elles génèrent, l'interprétation des questions ouvertes en lien avec cette hypothèse a été effectuée. Le tableau 8 comprend la liste des caractéristiques désignées par les policiers comme pouvant jouer en la défaveur de la victime lorsque celle-ci est une femme prostituée. Suite à l'observation de ce tableau, il apparaît clairement que les catégories « Profession », « Consentement », « Aucune » et « Connaissance du comportement à risque de l'auteur » sont, suivant cet ordre, les plus régulièrement citées en tant que caractéristiques personnelles défavorables les plus importantes.

Pour la dimension « Autre », 7 caractéristiques dans la conduite d'Anna pouvant poser problème ont été indiquées par les répondants. Ces dernières ont été scindées en trois catégories réparties comme suit : « Notion d'argent » (n=2), « Monter dans la voiture » (n=3) et « Changement d'avis » (n=2).

Concernant l'ambiguïté d'une situation d'agression sexuelle, l'hypothèse que cette variable ait un effet sur les réactions des policiers blâmant les femmes prostituées victimes de relation sexuelle coercitive a été formulée. Le tableau 9 (*voir Annexe 3*) présente les éléments relevés par les participants comme capables de créer une zone d'ombre qui entraverait potentiellement la recevabilité de la plainte de cette victime. La majorité des policiers considère qu'il n'existe aucun obstacle (n=10) tandis que 8 répondants précisent un deuxième élément. Au total, 23,7% soulignent la problématique du consentement initial et 15,8% pointent l'absence d'éléments matériels.

A nouveau, la catégorie « Autre » (n=9) a été partagée en trois subdivisions qui sont « Négociation » (n=2), « Remboursement de l'argent » (n=4) et « Appât du gain » (n=3).

## **V. Discussion**

### ***1. Interprétation des résultats et perspectives***

L'objectif de cette recherche était de s'interroger sur la nature des facteurs qui peuvent avoir un impact sur l'attribution de responsabilité par la police de Liège envers les femmes prostituées victimes d'agression sexuelle, ces attitudes agissant sur les décisions d'enquête. Cette étude avait également pour volonté d'examiner le rôle du sexisme bienveillant au travers des réponses des policiers de la zone de Liège aux femmes prostituées victimes de viol. Par souci de concision, seuls les résultats significatifs seront discutés dans ce chapitre.

#### **1.1. Le blâme de la victime basé sur le sexisme ambivalent**

Dans l'ensemble, le traitement de ce sondage dévoile une différence de perception de la victime. Les résultats du tableau 2 montrent que, lorsque la victime est décrite comme une femme qui ne colle pas aux attentes sociales traditionnelles, elle est plus souvent jugée responsable des préjudices subis que dans le cas contraire. Néanmoins, même si l'attribution de blâme aux deux types de victimes n'est pas fortement prononcée, la différence de responsabilisation entre celles-ci est évidente. Anna, illustrant une femme aux mœurs légères, se voit attribuer plus de blâmes que dans la situation impliquant Sarah. Bates confirme que ce processus se déroule une fois que la victime dévie des standards établis par la société en termes de sexualité et n'adopte pas les comportements attendus dans une logique traditionnelle de la féminité (2016). En effet, cette dernière se voit particulièrement reprocher sa négociation préalable avec l'auteur des faits. En d'autres termes, lorsque les répondants sont confrontés à des stéréotypes traditionnels quant aux rôles de genre, ils ont plus tendance à imputer la faute à la victime en raison de son attitude contraire aux us et coutumes. Cette perspective reflète une victimisation secondaire et peut se résumer comme suit : « si elle ne voulait pas coucher avec cet homme, il ne fallait pas accepter de négocier avec lui ».

A ce sujet, certaines incohérences dans les réponses sont d'ailleurs observables. Certains des répondants ayant marqué la position la plus forte en matière de blâme pour cette dernière affirmation affichent simultanément des scores étonnamment faibles pour les autres modalités. Suite à cette contradiction, deux hypothèses émergent. Premièrement, il est possible que l'échelle du blâme n'ait pas correctement été comprise par les participants en ce qui concerne ses nuances entre cause, responsabilité et blâme.

Deuxièmement, des auteurs soulèvent que « *dans un tel contexte des mutations sociales, les gens n'osent admettre publiquement ou explicitement qu'une situation d'agression envers les femmes pourrait être légitimée ou justifiée* » (Valor-Segura, Exposito & Moya, 2011, p.203). Suivant ce raisonnement, il est possible que le manque de subtilité des autres items ait averti les policiers. Bien que les items révisés provenaient d'études cohérentes avec le thème abordé dans notre recherche, l'adaptation des mesures a éventuellement engendré des problèmes de fiabilité quant à l'analyse nécessitant alors une interprétation prudente. Dans les deux cas, il serait instructif pour les futures recherches d'approfondir cette étude en testant d'autres modalités évaluant le blâme de la victime afin de constater si un faible niveau de blâme demeure réellement au sein des forces de l'ordre ou si ces résultats sont simplement dus à un effet de désirabilité sociale.

Concernant le sexisme ambivalent, les résultats aux analyses de Spearman ont dévoilé une corrélation positive entre le blâme de la victime et le SB, conformément à l'hypothèse principale. Le même constat est observé en matière de SH.

Dans le premier cas, les résultats obtenus au sein de la Police de Liège coïncident avec la littérature existante à ce sujet. Compte tenu de l'importante considération pour les rôles traditionnels de genre chez les individus adhérant fortement au SB, les policiers au niveau élevé de SB ont plus tendance à accuser la femme prostituée victime d'agression sexuelle que ceux avec un faible niveau de sexisme bienveillant. L'impact de ces représentations sociales stéréotypées à travers l'appréciation et le traitement des victimes d'agression sexuelle peut dès lors être questionné. Jordan précise que la perception policière d'une expression problématique de la féminité et de la sexualité chez la victime peut affecter la réceptivité des policiers envers les femmes concernées lors du traitement de la plainte (2004). Cette déclaration concorde avec celle d'Abrams et Viki qui stipulent que la gravité du SB provient principalement de l'accoutumance que cette idéologie insidieuse engendre alors que celle-ci peut donner lieu à des sérieuses répercussions au sein du processus judiciaire et criminel (2002).

Aucune anticipation n'était effectuée au départ à propos du SH. Les résultats du tableau 3 révèlent une relation plus significative entre la variable dépendante « blâme » et le SH que celle incluant le SB. Ce constat n'est pas exactement en accord avec la précédente étude d'Abrams et al. qui dénoncent le SB comme le facteur prédicteur le plus pertinent pour des jugements de culpabilité des victimes « non-traditionnelles » (2003). Cependant, certaines nuances peuvent être apportées. Dardenne et Sarlet expliquent que ce côté bienveillant subordonne tout autant les femmes que le sexisme traditionnel (2012). En ce sens, ces auteurs tempèrent les conclusions d'Abrams et al. en spécifiant que l'influence du SB et SH sur la responsabilisation de certaines victimes est équivalente même si l'implication évaluative de ces sous-échelle est opposée. Ils ajoutent qu'ensemble, le SH et le SB forme une alliance efficace pour éviter toute remise en cause du système existant en appuyant les femmes qui respectent les normes conventionnellement acceptables et en dévalorisant les mauvaises victimes (2003). Il n'est donc pas anormal d'observer ce type de résultats.

## **1.2. Le blâme de la victime et les facteurs personnels des policiers**

Les différents tests non-paramétriques pour les variables « environnement social » et « parcours professionnel » ont donné lieu à trois liens significatifs avec la variable du blâme de la victime.

Tout d'abord, les résultats liés à l'environnement social d'un individu mettent en évidence la présence d'une corrélation avec la proximité émotionnelle vis-à-vis de la victimisation sexuelle. Conséquemment, il est possible que les policiers ayant personnellement vécu une agression sexuelle ou via un membre de l'entourage proche soient moins enclins à blâmer une victime d'agression sexuelle, peu importe son degré de conformité aux prescriptions comportementales traditionnelles.

Dans le même ordre d'idée, les résultats en matière de parcours professionnels dévoilent une relation entre le blâme et le fait d'être déjà intervenu auprès de victimes d'agression sexuelle avant de travailler à la police. Ce constat peut s'accorder avec le précédent en termes d'expérimentation de situations d'agression. Ainsi, une nouvelle question se dégage. Il serait bon de comprendre de manière plus détaillée si les individus ayant connu une situation d'agression sexuelle par leur travail ou leur histoire personnelle sont plus ouverts face à cette thématique et si c'est le cas, pour quelles raisons ? Toutefois, la littérature scientifique est assez pauvre, voire inexistante à ce sujet. A ce titre, il serait enrichissant de creuser davantage cette dimension dans des recherches futures afin de saisir l'implication de ce concept.

Enfin, les résultats du parcours professionnel procurent une dernière corrélation significative, à savoir les années d'expérience. Il semblerait que les personnes ayant une plus longue expérience professionnelle à la police ont plus tendance à blâmer les victimes telles qu'Anna avec les années. Face à cette découverte, plusieurs hypothèses sont envisageables. Par exemple, nous pouvons nous poser la question de savoir si ce lien est dû à un effet générationnel ou à un contexte social marqué par une méfiance amplifiée dans l'esprit des policiers ?

Dans la première hypothèse, il est probable que la population adulte ait été sociabilisée dans une optique plus conservatrice quant à la sexualité féminine. Ainsi, cela pourrait être instructif de confronter les points de vue d'une population plus jeune à une population plus âgée pour comparer les différences de perceptions sociales.

Dans le deuxième cas, il convient de noter que les policiers ont appris à se méfier et à rester sur leurs gardes compte tenu de la particularité de leur fonction. Jordan expose que cette méfiance omniprésente envers les déclarations de viol pousserait les policiers à procéder presque automatiquement à une évaluation de la crédibilité de la victime lorsqu'elle rapporte son récit. Selon lui, les convictions policières en matière de fausses allégations dans les cas d'agression sexuelle sont surévaluées. Cette surestimation étayerait la dynamique de traitement de plainte de viol par les policiers alors que cette prédominance jouerait pourtant en la défaveur du témoignage de la victime. Cette hypothèse nécessite néanmoins une analyse qui sort du cadre de cette étude avant d'en tirer des conclusions.

### **1.3. Le blâme de la victime et les caractéristiques propres à la victime et à l'agression sexuelle.**

Le dernier objectif de cette étude était de déterminer les caractéristiques spécifiques présentes dans la situation d'agression sexuelle et dans la conduite de la victime qui influencent la perception policière dans la prise en charge de cette dernière. Suite au classement des éléments récoltés et à leur interprétation, les caractéristiques « Profession », « Consentement », « Aucune » et « Connaissance du comportement à risque de l'auteur » sont apparues comme les plus fréquemment désignées par les policiers ; les autres modalités de réponses, présentes dans le tableau 8, étant citées à plus faible reprise. Initialement, hormis la possibilité « Aucune », ces concepts n'avaient pas été envisagés pour appréhender le comportement d'Anna.

Effectivement, sur base des conclusions de Scutt, la dimension « Profession » avait été écartée. Selon lui, ce n'est pas tant la nature du travail des femmes prostituées qui pose problème mais surtout les divers aspects de leur vie (1993). Par conséquent, il semblerait que la question qui s'y rapporte n'ait pas été correctement formulée ou comprise. La gamme de caractéristiques qui se cachent derrière la prostitution et qui peuvent être jugées problématiques par les policiers peut s'avérer très large. Cette dernière dimension peut s'apparenter à une catégorie fourre-tout derrière laquelle certains traits propres au phénomène prostitutionnel se dissimulent tels que la tenue vestimentaire, la séduction préalable, la négociation pour des relations sexuelles tarifées, etc. (Sullivan, 2007 ; Fiske et al., 2002).

Il se peut aussi que l'identification du travail d'Anna en tant qu'obstacle à la reconnaissance du statut de victime fasse plutôt référence à la position sociale de celle-ci ou l'activité de racolage. Nixon et Tutty soulèvent que « *la prostitution n'implique pas un mode de vie homogène mais se décline en mode hiérarchique. La prostitution de rue se retrouve à l'échelon le plus bas* » (2007, p.65). Suivant cette logique, nous pouvons nous demander si le traitement serait différent avec une jeune et jolie Escort girl de luxe ? Afin d'avoir une compréhension du phénomène en profondeur, une nouvelle étude pourrait être réalisée par la suite afin de s'intéresser de plus près aux particularités de la prostitution pouvant être considérées comme des complications à la prise en charge judiciaire de ces victimes. On pourrait imaginer des recherches futures vérifiant le blâme dans le cas d'autres modes prostitutionnels.

Quant au consentement, nous nous attendions à mesurer cette notion à travers l'ambiguïté de l'acte sexuel non-consenti, comme mentionnée dans la section Mesures. Ce motif ayant souvent été évoqué comme frein à la reconnaissance de victimisation, il semblait approprié d'ajouter une catégorie à son effet. L'interprétation des réponses des policiers au sujet de la notion de consentement était très vaste. Qu'il soit partiel ou total, implicite ou explicite, le consentement d'Anna semble souvent contesté. Les concepts englobés par la dimension « Autre » tels que le fait d'avoir accepté l'argent, de monter dans la voiture ou d'avoir cédé à l'offre de l'agresseur après négociation s'y réfèrent également. Il en est de même pour les relations antérieures avec l'auteur. Parallèlement à la logique : « j'ai payé, j'ai droit », ces constatations nous laissent supposer que si un individu paye pour un service auprès d'une personne qui y consentit au départ, il peut exiger ce qu'il souhaite de cette personne. Or, comme le soulève Jordan, dire oui pour une relation sexuelle ne procure pas un accès illimité à la sexualité (2004).

Auparavant, les juridictions visualisaient les femmes prostituées comme grossièrement disponibles pour les hommes en raison de leur « *acculturation* » au sexe, les rendant ainsi incapables d'être violées ou d'en souffrir puisqu'elles ont consenti auparavant à d'innombrables relations sexuelles avec des inconnus. A l'heure actuelle, le droit commun revendique son évolution par une égalité de traitement, théoriquement similaire au reste de la population. Les femmes prostituées sont reconnues comme capables d'accepter ou de refuser leurs relations sexuelles. Pourtant, les résultats de cette analyse apparaissent quelque peu contradictoires avec ces revendications législatives puisque une grande partie des policiers identifie le consentement comme une difficulté aux poursuites judiciaires. Leur aptitude à consentir serait dans certains cas remise en question. Cette incompréhension autour de leur consentement reste donc paradoxale dans le sens où « *les travailleuses du sexe semblent être plus activement investies dans la communication de leur consentement, ou non, que la plupart des autres adultes impliqués dans des activités sexuelles* » (Sullivan, 2007, p.137).

En ce qui concerne la « *Connaissance du comportement à risque de l'auteur* », elle n'avait pas non plus été insérée au départ car l'enquête se focalisait essentiellement sur l'immoralité de la plaignante et moins sur son comportement à risque. Cependant, comme précisé antérieurement, ces deux groupes d'éléments extralégaux allant de pair, une catégorie supplémentaire a été intégrée pour l'analyse. En effet, un certain nombre de policiers considèrent le fait qu'Anna se soit-elle-même mise dans des circonstances inconfortables comme un frein au traitement efficace de sa plainte. Adopter un comportement à risques, peu importe la raison et quel que soit ce comportement, entraîne inéluctablement la probabilité pour que ce risque se réalise. Witt assure d'ailleurs qu'une victime est plus facilement accusée lorsqu'elle est perçue comme étant la provocation de sa victimisation (2006). Dans cette perspective, le fait qu'Anna se prostitue ou qu'elle accepte malgré les tendances particulières de l'agresseur la rend finalement coupable de sa victimisation. Scutt souligne alors que même si les femmes prostituées se placent elles-mêmes dans une situation dangereuse, exercer cette profession ne devrait jamais être synonyme d'acceptation de violence (1993).

Enfin, 23.7% des policiers controversent ces différents résultats en affirmant qu'il n'existe aucune raison pouvant jouer en la défaveur d'Anna compte tenu de la clarté du contrat moral préalable avec son agresseur. Selon eux, ce n'est pas parce que des femmes sont issues du commerce sexuel qu'elles doivent accepter des traitements dégradants. Les femmes prostituées exercent un métier sous certaines conditions qui se doivent d'être respectées malgré le manque de crédit qui leur est parfois accordé.

Cette notion de contrat moral est en lien avec notre dernière variable, à savoir l'ambiguïté de l'acte sexuel non-consenti. Effectivement, l'absence de preuves tangibles représente une difficulté majeure pour la recevabilité de la plainte d'Anna après la problématique liée au consentement initial discuté ci-dessus. Le manque d'éléments objectifs dû au caractère variable du contrat tacite entre Anna et son client nous conduit à la question suivante : comment prouver l'absence de consentement ? Cette constatation rejoint celles d'études antérieures.

Lors de la constitution d'un dossier, le policier fait des choix selon ses estimations quant à la probabilité de résultat de l'enquête. C'est pourquoi la valeur probante de la preuve est extrêmement importante pour de telles procédures car si sa qualité ou sa quantité est insuffisante, il y a peu de chance que l'allégation se poursuive favorablement. Selon Campbell et al., plusieurs variables judiciaires relatives à l'agression seraient à l'avantage de la plaignante, perçue alors comme crédible. Toute trace physique, tout aspect sérieux et tout récit appuyant l'allégation de la victime sont prioritairement recherchés par les forces de l'ordre (2015). Or, les preuves corroborantes faisant souvent défaut, les policiers s'appuient sur tout autre élément extralégal pour prendre une décision judiciaire. Campbell et al. insistent sur la pertinence de ces données tandis que d'autres suggèrent une forme de domination des caractéristiques allant « *au-delà du champ médico-légal* » (2015, p.30). Ils démontrent que les éléments liés à la prostitution et à la relation antérieure avec l'agresseur font partie des plus nuisibles pour l'image de fiabilité renvoyée par la victime à la police.

Jordan nuance ces propos en insistant sur la présence d'un équilibre entre les facteurs qui s'associeraient entre eux. Selon lui, il existe un éventail de facteurs qui améliorent ou aggravent la perception de crédibilité de la victime auprès de la police. Malgré le fait que leur poids n'est pas toujours équitable, lorsqu'un facteur penche la balance d'un côté, il suffirait qu'un autre intervienne pour rétablir l'équilibre. Par conséquent, « *les attributions négatives associées à la prostitution peuvent être compensées par des facteurs tels que la coopération avec la police, une déclaration rapide ou des signes visibles de résistance* » (2004, p.51).

## **2. Limitations et recherches futures**

Plusieurs limites sont à prendre en considération pour cette présente étude, à commencer par la sélection de la littérature scientifique. Le sujet étant globalement peu traité, les études qui dénonçaient cette forme de victimisation secondaire au cœur du milieu prostitutionnel étaient majoritairement de nature féministe. Il est donc envisageable que cette recherche n'ait pas été conduite en totale partialité. Toutefois, nous avons tenté de rompre avec une vision conservatrice des féministes radicales prônant que la prostitution constitue toujours un viol sans aucune distinction.

Une seconde limitation se rapporte à la stratégie de recrutement des participants et à la taille de l'échantillon. Comme explicité auparavant, les commissariats ont été sélectionnés sur base de leur lien avec la prostitution mais cette méthode d'échantillonnage intentionnel revêt une grande subjectivité. De plus, la construction de l'échantillon s'est réalisée de manière non-probabiliste sur base de participation volontaire. Ces choix méthodologiques entraînent certains biais car il est probable que les personnes qui acceptent de participer au sondage se sentent déjà plus concernées par la thématique.

Ensuite, compte tenu la période de moindre effectifs et la collecte des données limitée dans le temps, la taille de l'échantillon n'était pas adéquate. Elle pourrait dès lors entraîner une erreur d'échantillonnage. Nous pouvons d'ailleurs nous questionner quant à l'intérêt porté au sondage par les policiers au vu du faible taux de réponses. Cela pourrait résulter d'une forme de désapprobation des membres de la police envers cette thématique ou d'une éventuelle usure face aux récurrentes sollicitations d'enquête à leur sujet. L'échantillon utilisé dans le cadre de cette étude ne permet donc pas une généralisation de résultats à l'ensemble de la population policière de la zone de Liège et encore moins à la Police belge. Afin d'obtenir une meilleure représentation de la population ciblée, la taille de l'échantillon doit être nettement revu à la hausse et viser une population policière plus diversifiée. Des futures recherches pourraient solliciter la participation d'un plus grand nombre de femmes ou intégrer une plus grande variété des services de police.

En outre, il convient de noter la présence de limites à travers la conception des vignettes dépeignant des faits d'agression sexuelle. Bien que cette approche offre un aperçu convenable des réactions réelles des individus face à des situations typiques, les vignettes par questionnaires ne permettent pas d'appréhender les raisons qui poussent les policiers à percevoir positivement ou négativement une femme prostituée dans de telles circonstances. Par ailleurs, le contenu des scénarios incluait plus d'une caractéristique personnelle par vignette. En ce sens, nous ne pouvons pas clairement déterminer la nature des informations intégrées dans la mise en scène qui ont pu affecter leur attribution de blâme aux deux victimes. La compréhension de la façon dont les jugements moraux ont un impact sur l'évaluation policière de la crédibilité de la plaignante se voit donc restreinte dans ce cas. Pour combler ces lacunes, on pourrait imaginer de nouvelles études mêlant quantitatif et qualitatif. Le but serait d'engager les policiers et de saisir les nuances de leurs perceptions sociales envers la population prostitutionnelle vis-à-vis du traitement judiciaire des plaintes de celles-ci.

Pour finir, malgré nos efforts pour réduire le biais de désirabilité sociale grâce à l'anonymat, le volontariat ainsi qu'à l'absence de l'enquêteur lors du sondage, il est possible que les policiers n'aient pas répondu de manière tout à fait honnête. Nous pouvons supposer qu'un ajustement de leurs réponses en matière de blâme soit présent pour s'accorder aux normes socialement acceptables. Conformément à l'étude d'Abrams et al., un outil tel que l'échelle de gestion des impressions élaborée par Paulhus pourrait être inclus dans des enquêtes à venir dans l'optique de contrôler cet effet (2003).

## **VI. Conclusion**

Il semble que notre interrogation de départ se doit d'être nuancée. A défaut de s'intéresser à l'éventuelle culpabilité de la victime, la question ne devrait-elle pas être la suivante: la victime est-elle crédible ? Suite aux allégations de femmes prostituées victimes de violence sexuelle, les affirmations de celles-ci sont examinées en termes de véracité et de crédibilité. La perception de vraisemblance d'un témoignage résulte à son tour de la qualité de la preuve ainsi que des caractéristiques extrajudiciaires. Ces dernières constituent des prédicteurs essentiels du processus décisionnel dans les affaires d'agressions sexuelles.

En effet, parmi leurs missions, les membres de la police sont chargés de conserver une justice stable et équilibrée. Pour cette raison et dans l'optique de s'abstenir de toute poursuite injustifiée, le policier se doit d'établir les délimitations entre le statut d'auteur et de victime. La moindre position teintée de subjectivité pourrait faire pencher la balance dans un sens ou dans l'autre. La désignation entre bonne ou mauvaise victime effectuée en amont par les policiers n'est pas sans conséquence sur les futures décisions pénales puisque leurs perceptions de crédibilité imprèneront celles des prochains acteurs pénaux (Campbell et al., 2015).

Cette distinction représente une étape importante pour les policiers dans le classement de dossiers afin de soutenir ceux des victimes qui en ont « vraiment » besoin, avec preuves à l'appui. Compte tenu du poids de la probabilité d'aboutissement de l'enquête quant aux choix du policier, la valeur probante de la preuve est extrêmement importante pour de telles procédures. Assurément, si sa qualité ou sa quantité est insuffisante, il y a peu de chance que l'allégation se poursuive favorablement (Jordan, 2004 ; Campbell et al., 2015). A cet égard, l'établissement des preuves corroborantes faisant généralement barrage, les décisions judiciaires sont prises à partir d'éléments extralégaux.

Ce processus s'apparente à l'attribution de responsabilité à la victime qui minimise, banalise ou justifie la violence sexuelle dans certains cas. Si une femme dévie de la «bonne» ligne de conduite définie par la société, les personnes avec des croyances sexistes et traditionnelles concernant les rôles de genre sont plus susceptibles de blâmer cette femme (Valor-Segura et al, 2011). Les travailleuses du sexe représentent parfaitement ce décalage moral par l'adoption de conduites sexuelles ouvertement indécentes, avec comme conséquences des violences sexuelles tolérées en raison de leur comportement à risque ainsi qu'une différence de traitement judiciaire.

Par ailleurs, une nouvelle suggestion pourrait être apportée car Jordan nous apprend que dans le cas du racolage, une difficulté supplémentaire s'ajoute. La coopération de la victime avec les forces de l'ordre lors du recueillement d'information peut se révéler assez limitée. Par peur des répercussions négatives si leurs actions sont jugées illégales ou inappropriées par la police, les femmes prostituées ont tendance à dissimuler certains détails privés lors de leur témoignage afin de ne pas compromettre leur crédibilité. Toutefois, si la police repère cette tentative, la victime sera irrévocablement perçue comme indigne de confiance (2004). Ce phénomène d'incohérence de discours peut ironiquement entraîner davantage le rejet de la plainte par le policier qui en conclura uniquement un aspect frauduleux. Suivant cette logique, les plaignantes sont doublement coincées car « *elles savent qu'elles ne seront pas considérées comme crédibles si elles sont perçues comme 'immorales', mais le seront encore moins si leur tentative de cacher leur 'immoralité' est détectée* » (Jordan, 2004, p.51).

Bien entendu, la façon dont un policier répond à un témoignage d'agression sexuelle est nettement plus complexe qu'une simple généralisation. A ce titre, Jordan souligne que les variétés réactionnelles entre les policiers fluctuent autant qu'il y a de variations entre les plaignantes et leurs caractéristiques individuelles ainsi qu'en fonction de la nature contextuelle de l'incident rapporté. Néanmoins, il précise également que leurs réactions personnelles « *s'appuient fortement sur des stéréotypes dans l'exercice général de leur pouvoir discrétionnaire* » (Jordan, 2004, p.50). Par conséquent, la procédure pénale implique des évaluations des plaintes subjectives qui peuvent extrêmement varier d'un service à l'autre et selon l'individu en cause.

Alors que cette enquête n'est pas nécessairement représentative, nous avons l'espoir que les résultats permettront de nous éclairer sur les attitudes des policiers face aux violences sexuelles à l'égard des travailleuses du sexe. Un changement de certaines attitudes policières apparaît nécessaire afin que ces femmes n'aient plus le sentiment d'être considérées négativement au travers des questions de crédibilité et de croyances traditionnelles erronées. Cette étude encourage la conscientisation des policiers au sujet des conséquences délétères de la victimisation secondaire afin d'améliorer la qualité des traitements réservés aux femmes prostituées victimes d'agression sexuelle. Ces dernières continueront de s'abstenir à porter plainte tant que les membres de la police persisteront à aborder les allégations d'agressions sexuelles dans un contexte où subsistent des représentations sociales imprégnées de sexisme. Pour que la honte sexuelle ne demeure pas un instrument puissant des hommes, comme Bates le conseille, ne faudrait-il pas simplement parvenir à accepter la sexualité des femmes (2012) ?

## Bibliographie

- Abrams, D. & Viki, G. T. (2002). But She Was Unfaithful: Benevolent Sexism and Reactions to Rape Victims Who Violate Traditional Gender Role Expectations. *Sex Roles, 47*, 289-293.
- Abrams, D., Viki, G. T., Masser, B., & Bohner G. (2003). Perceptions of stranger and acquaintance rape: The role of benevolent and hostile sexism in victim blame and rape proclivity. *Journal of Personality and Social Psychology, 84*, 111-125.
- Bates, S. L. (2015). 'Stripped': An analysis of revenge porn victims' lives after victimization. Master of Arts Thesis, *School of Criminology, Simon Fraser University*, 79-115.
- Bates, S. L. (2016). Revenge porn and mental health: a qualitative analysis of the mental health effects of revenge porn on female survivors. *Feminist Criminology, 12 (1)*, 22-42.
- Campbell, B. A., Menaker, T. A. & King, W. (2015). The determination of victim credibility by adult and juvenile sexual assault investigators. *Journal of Criminal Justice, 43*, 29-39.
- Cario, R. & Mbanzoulou, P. (2004). La victime est-elle coupable? Autour de l'œuvre d'Ezzat Abdel Fattah. *L'Harmattan*, 1-25.
- Dardenne, B., Delacollette, N., Grégoire, C., & Lecocq, D. (2006). Structure latent et validation de la version française de l'Ambivalent Sexism Inventory : l'échelle de sexisme ambivalent. *L'Année Psychologique, 196*, 235-264.
- Doezema, J. (1999). Loose women or lost women? The re-emergence of the myth of white slavery in contemporary discourses of trafficking in women. *Gender Issues, 18(1)*, 23-50.
- Farley, M. & Barkan, H. (1998). Prostitution, Violence and Posttraumatic Stress Disorder. *Women and Health, 27 (3)*, 37-49.
- Fiske, S. T., Cuddy, A. J. C., Glick, P., & Xu, J. (2002). A model of (often mixed) stereotype content: Competence and warmth respectively follow from perceived status and competition. *Journal of Personality and Social Psychology, 82(6)*, 878-902.
- Franklin, C. A. & Menaker, T. A. (2014). The Impact of Observer Characteristics on Blame Assessments of Prostituted Female Youth. *Feminist Criminology, 10 (2)*, 140-164.
- Garcet, S. (2017). "La madone et la putain": Quand les stéréotypes de genres influencent la perception de la légalité des violences sexuelles et le traitement de la réaction sociale à l'égard des femmes. *Larcier*, 53-60.
- George, W. H. & Martinez, L. J. (2002). Victim blaming in rape: effects of victim and perpetrator race, type of rape and participant racism. *Psychology of Women Quarterly, 26*, 110-119.
- Glick, P. & Fiske, S. T. (1996). The ambivalent Sexism Inventory: Differentiating between hostile and benevolent sexism. *Journal of Personality and Social Psychology, 70*, 491-512.
- Hayes, R. M., Lorenz, K. & Bell, K. A. (2013). Victim Blaming Others: Rape Myth Acceptance and the Just World Belief. *Feminist Criminology, 8 (3)*, 202-220.

Jakšić, M. (2008). Figures de la victime de la traite des êtres humains : de la victim idéale à la victime coupable, *Cahiers internationaux de sociologie*, 124, 127-146.

Jordan, J. (2004). Beyond belief ? Police, rape and women's credibility. *Criminal Justice*, 4 (1), 29 - 59.

Jorge, A. P. (2006). Quand elle mérite l'agression : L'attribution de responsabilité au comportement de la femme victime de violence et la conception du monde juste. *Laboratoire Interuniversitaire en Etudes Genre*, 55-59.

Keygnaert, I. (2017). La violence sexuelle : Qu'est-ce que c'est et comment la gérer ? Package informative pour les participants à la campagne OUP=SeX 2016-2017. *Université de Gand*, 1-19.

Mainsant, G. (2013). Contrôle policier et définitions de la prostitution, *Ethnologie française*, 43, 485-493.

Mathieu, L. (2002). La prostitution, zone de vulnérabilité sociale, *Nouvelles Questions Féministes*, 21, 55-75.

Matthews, R. (2015). Female prostitution and victimization: A realist analysis *International Review of Victimology*, 21 (1), 85-100.

Menaker, T. A. & Franklin, C. A. (2013). Commercially sexually exploited girls and subject perceptions of blameworthiness: Examining the effects of victimization history and race disclosure. *Journal of Interpersonal Violence*, 28, 2024-2051.

Menaker, T. A. & Franklin, C. A. (2018). Prostitution Myth Endorsement: Assessing the Effects of Sexism, Sexual Victimization History, Pornography, and Self-Control. *Psychology of Women Quarterly*, 1-13.

Monto, M. A. & Hotaling, N. (2001). Predictors of Rape Myth Acceptance. Among male clients of female street prostitutes. *Violence against women*, 7 (3), 275-293.

Page, A. D. (2008). Judging Women and Defining Crime: Police Officers. Attitudes Toward Women and Rape. *Sociological Spectrum* 28 (4), 389-411.

Parent, C. & Bruckert, C. (2005). Répondre aux besoins des travailleuses du sexe de rue : un objectif qui passe par la décriminalisation de leurs activités de travail. *Reflets*, 11(1), 112-145.

Rosevear, N. (2017). L'attribution de la responsabilité d'un acte sexuel coercitif basée sur la présence de facteurs situationnels et la propension à indiquer qu'il devrait être divulgué à police selon un échantillon étudiant. *Université de Montréal*, 1- 112.

Sarlet, M. & Dardenne, B. (2012). Le sexisme bienveillant comme processus de maintien des inégalités sociales entre les genres. *Topics in Cognitive Psychology*, 112, 435-463.

Scientificsentence. (2010). Statistiques descriptives : Tests non paramétriques. Retrieved from <http://scientificsentence.net/Equations/Maths2/statistiques>

Scutt, J. (1993). Judicial vision: Rape, prostitution and the 'chaste woman. *Women's Studies International Forum*, 17, 345-356.

Shaw, J., Campbell, R., Cain, D. & Feeney, H. (2017). Beyond surveys and scales: How rape myths manifest in sexual assault police records. *Psychology of Violence*, 7(4), 602-614.

Shdaimah, C. S. & Wiechelt, S. A. (2012). Crime and compassion: Women in prostitution at the intersection of criminality and victimization. *International Review of Victimology*, 19 (1), 23-35.

Sleath, E. & Bull, R. (2017). Police perceptions of rape victims and the impact on case decision making: A systematic review. *Aggression and Violent Behavior*, 1-42.

Stahl, T., Eek, D. & Kazemi, A. (2010). Rape Victim Blaming as System Justification: The Role of Gender and Activation of Complementary Stereotypes. *Soc Just Res*, 23, 239-258.

Sullivan, B. (2007). Rape, Prostitution and Consent. *The Australian and New Zealand journal of criminology*, 40 (2), 127-142.

Tabet, P. & Debauche, A. (2006). La grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économico-sexuel. *Institut National d'Etudes Démographiques*, 61 (3), 357-360.

Tutty, L. M. & Nixon, K. A. (2007). « Des vies jetables » : prévenir la violence contre les filles exploitées dans la prostitution. *Cri Viff*, 53-64.

Valenti, J. (2009). The purity myth: How America's obsession with virginity is hurting young women. *Seal Press*, 1-272.

Valor-Segura, I., Exposito, F., & Moya, M. (2011). Victim blaming and exoneration of the perpetrator in domestic violence: The role of beliefs in a just world and ambivalent sexism. *The Spanish Journal of Psychology*, 14, 1, 195-206.

Witte, T. H., Schroeder, D., & Lohr, J. (2006). Blame for intimate partner violence: An attributional analysis. *Journal of Social and Clinical Psychology*, 25, 647-668.

I. Annexe 1 : Questionnaire



**Enquête sur la prise en charge des victimes d'agressions sexuelles et des relations entre genre**

Dans le cadre de mon travail de fin d'études en Criminologie, ce questionnaire permettra de recueillir des informations concernant les attitudes des policiers face à la complexité de la prise en charge des femmes prostituées victimes d'agressions sexuelles. Cette enquête concerne également les relations hommes-femmes.

Ce questionnaire est *strictement anonyme*. Cette enquête sera exclusivement traitée dans le cadre de mon objet d'étude.

Je vous remercie pour votre collaboration.

**1. Scénarios de cas d'agressions sexuelles**

Voici deux mises en situation illustrant des scénarios d'agressions sexuelles impliquant une certaine Sarah et une certaine Anna. Suite à leur lecture, veuillez indiquer à chaque fois les réactions qui vous viennent spontanément à l'esprit en complétant le questionnaire correspondant.

**Vignette 1 :**

Après une longue journée passée au bureau, Sarah passe la soirée au restaurant avec quelques amies. Il est 22 heures quand Sarah décide de quitter le groupe car elle souhaite profiter de la clarté pour rentrer chez elle. De plus, elle ne veut pas rentrer trop tard pour être en forme le lendemain car une grande journée familiale l'attend. Sarah est vêtue d'un jean et d'un chemisier et décide d'enfiler son pull étant donné la fraîcheur du soir.

Durant le trajet, alors que Sarah marche seule depuis quelques minutes seulement, un homme l'interpelle. Il se présente à elle comme un dénommé Anthony et lui déclare qu'il la trouve très belle. Il lui propose d'aller boire un verre pour apprendre à se connaître. Sarah décline poliment sa proposition et décide de reprendre sa route. Ignorant son refus, Anthony continue de la suivre. Il ajoute qu'il souhaiterait l'escorter jusqu'à sa voiture car il trouve dangereux de voir une femme marcher seule le soir. Cette fois, Sarah lui répond plus sèchement qu'elle n'est pas intéressée. Anthony insiste à plusieurs reprises et continue de marcher derrière elle.

Alors que Sarah accélère le pas pour traverser les ruelles désertes et sombres menant au parking, Anthony la rattrape et lui agrippe le bras. Celui-ci tente de l'embrasser et de lui enlever ses vêtements. Directement, Sarah essaye de se débattre et de le repousser en lui criant d'arrêter. Toutefois, Anthony continue de plus belle et l'immobilise par la force dans un coin de la ruelle. Malgré tous ses efforts, Sarah ne parvient pas à l'en empêcher et Anthony réussit à avoir un rapport sexuel avec elle, contre son gré.

<i>Pour chaque question, veuillez <b>cocher la case</b> dans laquelle vous vous positionnez.</i>		<b>Pas du tout</b>					<b>Totalement</b>
Sur une échelle de 0 à 5, dans quelle mesure considérez-vous que :		<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
1)	Sarah a causé les circonstances d'une manière ou d'une autre ?						
2)	Sarah a une part de responsabilité par rapport aux circonstances ?						
3)	Sarah est à blâmer pour les circonstances ?						

<i>Pour chaque question, veuillez <b>cocher la case</b> à laquelle vous vous positionnez.</i>		<b>Pas du tout d'accord</b>					<b>Tout à fait d'accord</b>
Sur une échelle de 0 à 5, à quel point êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ?		<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
4)	Sarah n'aurait pas dû parler avec Anthony si elle ne voulait pas cette relation sexuelle avec lui.						
5)	Sarah a mérité ce qui lui arrive.						
6)	L'agression de Sarah est justifiée.						

**Vignette 2 :**

Tous les soirs, Anna parcourt les ruelles loin du centre-ville en attendant que des voitures s'arrêtent ou que des passants lui manifestent leur intérêt pour des relations sexuelles avec elle. Cela fait plusieurs heures qu'Anna travaille et elle a déjà reçu la visite de nombreux clients. Comme d'habitude, les soirées d'Anna se déroulent de la même façon : vêtue d'une tenue mettant ses formes en valeur, Anna se dirige vers le véhicule lorsqu'il ralentit, se penche à la fenêtre pour regarder à l'intérieur en essayant d'apparaître la plus séduisante possible. De temps à autre, les conducteurs abaissent leur vitre pour écouter ses avances et éventuellement discuter d'un prix ou alors ils reprennent simplement leur chemin.

Alors qu'elle marche seule à la recherche d'une dernière affaire fructueuse, un homme l'interpelle et Anna reconnaît le dénommé David. Il lui explique qu'il l'observe réaliser sa parade à nouveau depuis un petit moment et qu'il la trouve encore une fois très attirante. Il ajoute qu'il souhaite négocier ses prix pour des relations intimes. Cependant, Anna sait comment peut être David, ce n'est pas la première fois et elle n'en garde pas spécialement une très bonne expérience. De plus, elle est un peu fatiguée et sent qu'elle n'a pas le courage de négocier avec lui pour cette nuit. Elle décide donc de décliner sa proposition et de reprendre sa balade.

Ignorant son refus, David continue de la suivre et s'obstine à lui manifester son intérêt. Cette fois, Anna lui répond plus brutalement qu'elle n'est pas intéressée et lui explique grossièrement d'aller voir ailleurs. David continue pourtant d'insister à plusieurs reprises en marchant derrière elle. Finalement, lassée, Anna accepte de discuter avec lui en vue de conclure une dernière petite affaire et d'en finir au plus vite avec cet homme. (SUITE PAGE SUIVANTE)

Lors de la discussion, Anna précise scrupuleusement ses conditions en termes de prestations sexuelles, la sodomie ne faisant pas partie des pratiques acceptées. Après avoir négocié le prix, Anna consent à fournir des relations sexuelles orales et vaginales à David pour la durée et la somme définie ensemble. Après avoir reçu l'argent, Anna monte donc dans la voiture de David pour se rendre dans un lieu plus isolé. Arrivés sur place, bien que mal à l'aise face à cette situation, elle exécute les relations sexuelles avec lui comme initialement conclu.

Lorsqu'Anna remet ses vêtements, David s'énerve sous prétexte qu'il n'est pas satisfait et en réclame davantage. Anna, inquiète de constater la tension monter, lui propose de lui rembourser une partie de l'argent. Elle lui rend la moitié de l'argent avant d'ajouter qu'elle va partir. Au moment où Anna essaye d'ouvrir la porte du véhicule, David l'agrippe violemment et l'immobilise par la force pour l'empêcher de sortir. David exige une compensation et lui ordonne de se retourner mais Anna refuse et tente de se débattre. Soudainement, David sort un couteau pour la menacer et lui somme à nouveau de se retourner. Sous la menace, Anna s'exécute. Alors, David lui arrache ses habits et parvient à la forcer à avoir un rapport anal avec elle, contre sa volonté.

Trois questions supplémentaires sont prévues pour ce cas d'agression sexuelle plus complexe. Merci d'y répondre également de manière spontanée.

<b>7)</b>	Citez 5 éléments dans la conduite d'Anna qui, selon vous, pourraient jouer en sa défaveur pour être reconnue victime d'agression sexuelle ?	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
-----------	---	--

<b>8)</b>	Suite à la question précédente, si vous deviez hiérarchiser ces 5 éléments par ordre d'importance, comment les classeriez-vous ?	<p>1. ....</p> <p>2. ....</p> <p>3. ....</p> <p>4. ....</p> <p>5. ....</p>
	<i>1 pour le plus important</i>	

<b>9)</b>	Quelles sont les zones d'ombre dans ce témoignage qui entraveraient la recevabilité de la plainte d'Anna ?	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
-----------	--	--

<p><i>Pour chaque question, veuillez <b>cocher la case</b> dans laquelle vous vous positionnez.</i></p> <p>Sur une échelle de 0 à 5, dans quelle mesure considérez-vous que :</p>	<b>Pas du tout</b>					<b>Totalement</b>
	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>10)</b>	Anna a causé les circonstances, de quelque manière que ce soit ?					

11)	Anna a une part de responsabilité par rapport aux circonstances ?						
12)	Anna est à blâmer pour les circonstances ?						

<p>Pour chaque question, veuillez <b>cocher la case</b> à laquelle vous vous positionnez.</p> <p>Sur une échelle de 0 à 5, à quel point êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ?</p>		<b>Pas du tout d'accord</b> <b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>Tout à fait d'accord</b> <b>5</b>
13)	Anna n'aurait pas dû négocier avec David si elle ne voulait pas cette relation sexuelle avec lui.						
14)	Anna a mérité ce qui lui arrive.						
15)	L'agression d'Anna est justifiée.						

## 2. Les relations entre genre

Pour les questions suivantes, veuillez *entourer votre réponse*.

		Pas du tout d'accord : 1	Plutôt pas d'accord : 2	Légèrement pas d'accord : 3	Légèrement d'accord : 4	Plutôt d'accord : 5	Tout à fait d'accord : 6
16)	Quel que soit son niveau d'accomplissement, un homme n'est pas vraiment « complet » en tant que personne s'il n'est pas aimé d'une femme.	1	2	3	4	5	6
17)	Sous l'apparence d'une politique d'égalité, beaucoup de femmes recherchent en fait des faveurs spéciales, comme un recrutement en entreprise qui les favorise.	1	2	3	4	5	6
18)	Lors d'une catastrophe, les femmes doivent être sauvées avant les hommes.	1	2	3	4	5	6
19)	La plupart des femmes interprètent des remarques ou des actes anodins comme étant sexistes.	1	2	3	4	5	6
20)	Les femmes sont trop rapidement offensées.	1	2	3	4	5	6
21)	Les gens ne sont pas vraiment heureux dans leur vie s'ils ne sont pas engagés dans une relation avec une personne de l'autre sexe.	1	2	3	4	5	6

		Pas du tout d'accord : 1	Plutôt pas d'accord : 2	Légalement pas d'accord : 3	Légalement d'accord : 4	Plutôt d'accord : 5	Tout à fait d'accord : 6
22)	Les féministes veulent que les femmes aient plus de pouvoir que les hommes.	1	2	3	4	5	6
23)	Beaucoup de femmes ont une espèce de pureté que la plupart des hommes n'ont pas.	1	2	3	4	5	6
24)	Les femmes devraient être protégées et être aimées par les hommes.	1	2	3	4	5	6
25)	En général, une femme n'apprécie pas à sa juste valeur ce qu'un homme fait pour elle.	1	2	3	4	5	6
26)	Les femmes recherchent le pouvoir en ayant le contrôle sur les hommes.	1	2	3	4	5	6
27)	Tout homme devrait avoir une femme qu'il adore.	1	2	3	4	5	6
28)	Les hommes sont « incomplets » sans les femmes.	1	2	3	4	5	6
29)	Les femmes exagèrent les problèmes qu'elles rencontrent au travail.	1	2	3	4	5	6
30)	Quand une femme a réussi à faire en sorte qu'un homme s'engage envers elle, elle essaie souvent de le tenir un homme en laisse	1	2	3	4	5	6
31)	Quand les femmes perdent une compétition honnête contre un homme, elles se plaignent pourtant d'être l'objet de discrimination.	1	2	3	4	5	6
32)	Une femme parfaite doit être mise sur un piédestal par son compagnon.	1	2	3	4	5	6
33)	Il y a beaucoup de femmes à qui cela plaît d'exciter les hommes en semblant sexuellement intéressées pour ensuite refuser leurs avances.	1	2	3	4	5	6
34)	Les femmes, comparées aux hommes, ont tendance à faire preuve d'un plus grand sens moral.	1	2	3	4	5	6
35)	Les hommes devraient subvenir financièrement aux besoins des femmes, quitte à sacrifier leur propre bien-être.	1	2	3	4	5	6

36)	Les féministes ont des demandes tout à fait exagérées concernant les hommes.	1	2	3	4	5	6
37)	Les femmes, comparées aux hommes, ont tendance à être plus cultivées et à avoir plus de bon-goût.	1	2	3	4	5	6

### 3. Renseignements généraux

38)	Vous êtes ?	Un homme	1
		Une femme	2

39)	Quel âge avez-vous ?	.....
-----	----------------------	-------

40)	Quel est votre état civil ?	Célibataire	1
		Marié(e)	2
		En couple	3
		Divorcé(e)	4
		Veuf (ve)	5

41)	Combien d'enfants avez-vous?  <i>Veillez indiquer le nombre d'enfants pour chaque case.</i>	Filles	Entre 0 et 12 ans	.....
			Entre 13 et 25 ans	.....
			26 ans et plus	.....
		Garçons	Entre 0 et 12 ans	.....
			Entre 13 et 25 ans	.....
			26 ans et plus	.....

42)	Connaissez-vous quelqu'un dans votre entourage proche qui a été victime d'agression sexuelle et/ou l'avez-vous été vous-même?	Oui	1
		Non	2

### 4. Expérience professionnelle

43)	Dans quel domaine avez-vous réalisé vos études ?	.....
-----	--	-------

44)	Avez-vous connu une autre profession avant de travailler à la Police ?	Oui	1
		Non	2
		*Si oui, laquelle ? .....	

45)	Etes-vous déjà intervenu auprès de victimes d'agressions sexuelles avant de travailler à la Police ?	Oui	1
		Non	2

46)	Combien d'années d'expériences avez-vous dans la Police ?	.....	
47)	Durant vos années d'expériences, avez-vous déjà connu des cas d'agressions sexuelles impliquant une personne prostituée ?	Oui	1
		Non	2
48)	Avez-vous déjà participé à une formation encourageant la sensibilité professionnelle concernant la victimisation sexuelle ?	Oui	1
		Non	2
49)	Avez-vous déjà participé à une formation encourageant la sensibilité professionnelle concernant la thématique de la prostitution ?	Oui	1
		Non	2
50)	En tant que policier, pensez-vous que ces formations soient utiles dans l'exercice quotidien de vos fonctions ?	Oui	1
		Non	2
51)	Souhaiteriez-vous recevoir une formation ou une séance d'information dans ces domaines ?	Oui	1
		Non	2
		* Si oui, précisez le domaine: .....	

### 5. Attitude lors du questionnaire

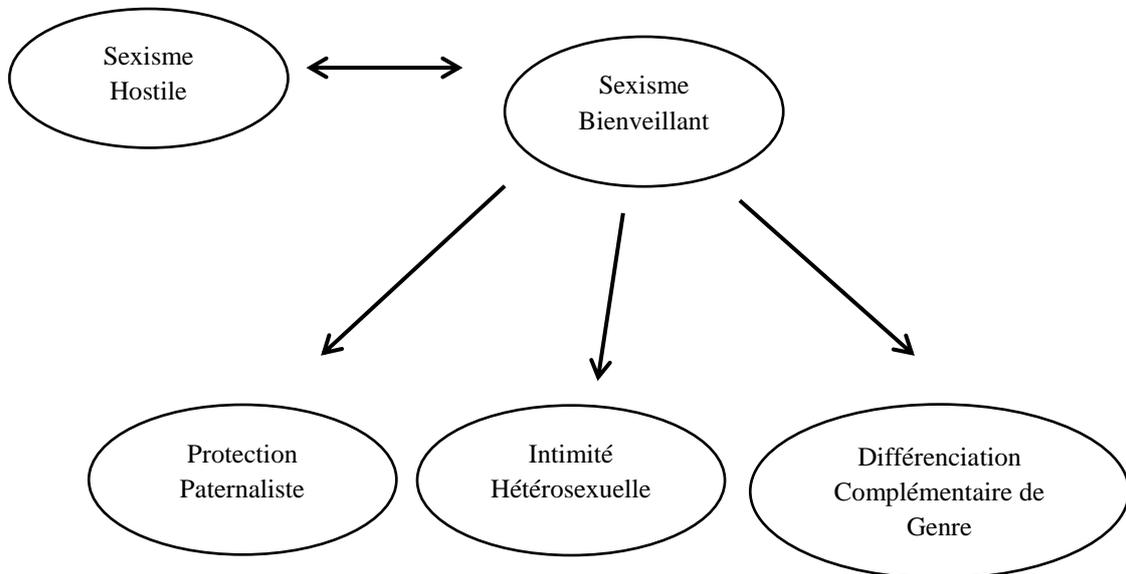
52)	Avec un regard extérieur à votre profession, pensez-vous que vos réponses auraient été identiques ?	Pas du tout identiques	1
		Plutôt pas identiques	2
		Plutôt identiques	3
		Tout à fait identiques	4
53)	Si vous deviez répondre à ces mêmes questions sous serment, vos réponses seraient-elles identiques ?	Pas du tout identiques	1
		Plutôt pas identiques	2
		Plutôt identiques	3
		Tout à fait identiques	4
54)	Lors de vos réponses aux questions précédentes, de quelle manière pensez-vous avoir répondu avec honnêteté ?	Pas du tout honnête	1
		Plutôt pas honnête	2
		Plutôt honnête	3
		Tout à fait honnête	4

**Merci pour votre participation !**

## II. Annexe 2 : Illustration de l'Echelle du Sexisme Ambivalent (ESA).

**Figure 1.**

Représentation des composantes et de la structure de l'Ambivalent Sexism Inventory (Dardenne, B., Delacollette, N., Grégoire, C., & Lecocq, D, 2006, 238).



### III. Annexe 3 : Tableaux des résultats des tests entre la variable dépendante « blâme de la victimes » et les autres variables indépendantes.

**Tableau 1.** Caractéristiques de l'échantillon global (n=38).

Caractéristiques	Population générale *
<b>Age</b>	43 (36,25-52)
-20-29	3 (7,9)
-30-39	8 (21,1)
-40-49	14 (36,8)
-50-59	11 (28,9)
-60-69	2 (5,3)
<b>Sexe</b>	
-Homme	31 (81,6)
-Femme	7 (18,4)
<b>Etat civil</b>	
-Célibataire	5 (13,2)
-Marié(e)	18 (47,4)
-En couple	12 (31,6)
-Divorcé (e)	3 (7,9)
<b>Parentalité</b>	
<b>-Fille(s) 0-12ans</b>	
-Oui	12 (31,6)
-Non	26 (68,4)
<b>-Fille(s) 13-25ans</b>	
-Oui	12 (31,6)
-Non	26 (68,4)
<b>-Fille(s) 26ans+</b>	
-Oui	4 (10,5)
-Non	34 (89,5)
<b>-Garçon(s) 0-26ans+</b>	
-Oui	20 (52,6)
-Non	18 (47,4)
<b>Proximité émotionnelle avec la victimisation sexuelle</b>	
- Oui	19 (50)
- Non	19 (50)
<b>Service de Police</b>	
- Police administrative	16 (42,1)
- Police judiciaire	22 (57,9)
<b>Autre profession antérieure</b>	
- Oui	21 (55,3)
- Non	17 (44,7)
<b>Années d'expérience professionnelle</b>	20 (13-25,25)
-1-10	9 (23,7)
-11-20	15 (39,5)
-21-30	9 (23,7)
-31-40	4 (10,5)
-41-50	1 (2,6)
<b>Connaissance pratique de la victimisation sexuelle préalable</b>	
-Oui	6 (15,8)
-Non	32 (84,2)
<b>Intervention professionnelle en cas d'agression sexuelle impliquant une femme prostituée</b>	
- Oui	30 (78,9)
- Non	8 (21,1)

\* Exprimé en n (%) ou en M (P25-P75) en fonction de la variable

**Tableau 2.** Pourcentages des items pour le blâme de la victime selon le type de victime (n=38).

Item	PT*	2	3	4	5	T*
<b>Sarah (vignette 1)</b>						
Dans quelle mesure considérez-vous que Sarah :						
- A causé les circonstances d'une manière ou d'une autre.	97.4	2.6	0	0	0	0
- A une part de responsabilité par rapport aux circonstances.	100	0	0	0	0	0
- Est à blâmer pour les circonstances.	97.4	0	2.6	0	0	0
- N'aurait pas dû parler avec Anthony si elle ne voulait pas coucher avec lui.	92.1	5.3	2.6	0	0	0
<b>Anna (vignette 2)</b>						
Dans quelle mesure considérez-vous qu'Anna :						
- A causé les circonstances d'une manière ou d'une autre.	50	18.4	21.1	7.9	2.6	0
- A une part de responsabilité par rapport aux circonstances.	44.7	31.6	13.2	2.6	7.9	0
- Est à blâmer pour les circonstances.	73.7	18.4	5.3	2.6	0	0
- N'aurait pas dû négocier avec Anthony si elle ne voulait pas coucher avec lui.	21.1	10.5	7.9	15.8	5.3	39.5

\* PT = Pas du tout et T = Totalement

**Tableau 3.** Résultats du test de Spearman concernant la corrélation entre l'attribution de blâme à la victime et les sous-échelles du sexisme ambivalent lorsque la victime est une femme prostituée (n=38).

Sexisme Ambivalent	Rho	p-valeur
Sexisme Bienveillant	0.333	0.041*
Sexisme Hostile	0.529	<0.001*

\*  $p \leq 0.05$

**Tableau 4.** Résultats concernant le lien entre l'attribution de blâme à la victime et l'environnement social du policier lorsque la victime est une femme prostituée (n=38).

Environnements social	Rho	p-valeur
Age	0.278	0.091
Sexe		0.677
Etat civil		0.511
Parentalité		
-Fille(s) 0-12ans		0.487
-Fille(s) 13-25ans		0.458
-Fille(s) 26ans+		0.196
-Garçon(s) 0-26ans+		0.871
Proximité émotionnelle avec la victimisation sexuelle		0.033*

\*  $p \leq 0.05$

**Tableau 5.** Résultats concernant le lien entre l'attribution de blâme à la victime et le parcours professionnel du policier lorsque la victime est une femme prostituée (n=38).

Parcours Professionnel	N	Rho	p-valeur
Service de Police	38		0.475
Années d'expérience professionnelle	38	0.324	0.047*
Domaine d'étude	38		0.059
Autre profession antérieure	38		0.689
Connaissance pratique de la victimisation sexuelle préalable	38		0.039*
Intervention professionnelle en cas d'agression sexuelle impliquant une femme prostituée	38		0.627
Participation à une formation sensibilisant à la victimisation sexuelle	38		0.607
Participation à une formation relative à la thématique prostitutionnelle	38		0.205
Sentiment d'utilité concernant les formations professionnelle	37		0.093
Volonté de participation à une formation professionnelle.	37		0.559

\*  $p \leq 0.05$

**Tableau 6. :** Facteurs liés à la participation des formations professionnelles parmi la population policière étudiée

Formations professionnelles	N	Oui n(%)	Non n(%)
Participation formation liée à la victimisation sexuelle	38	20 (52.6)	18 (47.4)
Participation formation liée à la prostitution	38	10 (26.3)	28 (73.7)
Sentiment d'utilité concernant les formations	37	30 (81.1)	7 (18.9)
Volonté de participation à au moins une formation	37	20 (54.1)	7 (45.9)

**Tableau 7. :** L'influence de la profession sur l'opinion des policiers concernant la thématique de victimisation sexuelle dans le cas d'une femme prostituée (n=38).

L'influence de la profession sur l'opinion	PTI n (%)	PPI n (%)	PI n (%)	TFI n (%)
Vos réponses seraient-elles identiques :				
- Avec un regard extérieur à votre profession ?	1 (2.6)	6 (15.8)	20 (52.6)	11 (28.9)
- Si vous deviez répondre à ces mêmes questions sous serment ?	0	1 (2.6)	6 (15.8)	31 (81.6)

Note. PTI = Pas du tout identique, PPI = Plutôt pas identique, PI = Plutôt identique et TFI = Tout à fait identique

**Tableau 8.** Caractéristiques personnelles de la femme prostituée les plus désignées par les policiers comme défavorables à la reconnaissance du statut de victime selon leur ordre d'importance (n=38).

Caractéristiques personnelles défavorables chez Anna	LPI* n(%)	2 n(%)	3 n(%)	4 n(%)	LMI* n(%)
Tenue vestimentaire	0	1 (2.6)	3 (7.9)	4 (10,5)	1 (2.6)
Séduction préalable	0	3 (7.9)	2 (5.3)	1 (2.6)	0
Initiative à engager la relation	0	0	1 (2.6)	0	0
Contexte spatio –temporel	1 (2.6)	1 (2.6)	0	2 (5.3)	1 (2.6)
Relation antérieure avec l'auteur	0	4 (10,5)	0	1 (2.6)	1 (2.6)
Consentement	8 (21)	9 (23.7)	4 (10,5)	1 (2.6)	0
Négociation	2 (5.3)	0	1 (2.6)	1 (2.6)	1 (2.6)
Profession	11 (29)	1 (2.6)	7 (18.4)	2 (5.3)	0
Connaissance du comportement à risque de l'auteur	4 (10,5)	3 (7.9)	0	2 (5.3)	1 (2.6)
Agressivité verbale	0	0	0	0	1 (2.6)
Aucune	9 (23.7)	9 (23.7)	9 (23.7)	9 (23.7)	9 (23.7)
Autre	1 (2.6)	3 (7.9)	2 (5.3)	1 (2.6)	0
NA	2 (5.3)	2 (5.3)	6 (15.8)	14 (36.8)	23 (60.5)

\* LPI = Le plus important et LMI = le moins important

**Tableau 9.** Caractéristiques propres à la situation d'agression sexuelle les plus désignées par les policiers comme entrave à la recevabilité de la plainte de la femme prostituée victime de viol (n=38).

Caractéristiques de la situation d'agression sexuelle	1 <sup>ère</sup> zone d'ombre	2 <sup>ème</sup> zone d'ombre
Consentement initial	7 (18,4)	2 (5,3)
Absence d'éléments matériels	5 (13,2)	1 (2,6)
Sa profession	4 (10,5)	1 (2,6)
Aucune	10 (26,3)	10 (26,3)
Autre	5 (13,2)	4 (10,5)
NA	7 (18,4)	20 (52,6)